ECOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE

Année 1948 N° 53

L'Elevage et la Production Animale en Cerdagne

THÈSE

POUR LE DOCTORAT VÉTÉRINAIRE

Diplôme d'État

Présentée et soutenue publiquement en Juillet 1948
devant la Faculté Mixte de Médecine et de Pharmacie de Toulouse.

PAR

Michel ANGLADE

Né le 3 Janvier 1922 à Perpignan (Pyr.-Or.)

JURY
- *Président :* M. CLERMONT - *Professeur à la Faculté de Médecine*
- *Assesseurs :* MM. PONS - *Directeur de l'Ecole Vétérinaire*
- BERTHELON - *Professeur à l'Ecole Vétérinaire*

TOULOUSE

IMPRIMERIE F. CHAUVIN

9, rue Ecluse-Matabiau

1948

L'Elevage et la Production Animale en Cerdagne

ECOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE

Année 1948 N° 53

L'Elevage et la Production Animale en Cerdagne

THÈSE

POUR LE DOCTORAT VÉTÉRINAIRE

Diplôme d'État

Présentée et soutenue publiquement en Juillet 1948
devant la Faculté Mixte de Médecine et de Pharmacie de Toulouse.

PAR

Michel ANGLADE

Né le 3 Janvier 1922 à Perpignan (Pyr.-Or.)

JURY
- *Président :* M. CLERMONT - *Professeur à la Faculté de Médecine*
- *Assesseurs :* MM. PONS - *Directeur de l'Ecole Vétérinaire*
- BERTHELON - *Professeur à l'Ecole Vétérinaire*

TOULOUSE
IMPRIMERIE F. CHAUVIN
9, rue Ecluse-Matabiau

1948

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE TOULOUSE

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeurs honoraires	MM.	Cuillié.
		Martin.
Professeur honoraire		Leclainche.
Directeur		Pons.

PROFESSEURS

Chimie et Pharmacie	N...
Anatomie	Florentin.
Physiologie	N...
Anatomie Pathologique. — Inspection des viandes	Lombard.
Parasitologie	Brizard.
Médecine	Darraspen.
Chirurgie	Lasserre.
Pathologie du Bétail	Berthelon.
Maladies Microbiennes	N...
Zootechnie	Pons.

AGRÉGÉS

Anatomie	Benoit.
Médecine	Florio.
Chirurgie	Puget.
Zootechnie	Ladrat.

CHEFS DE TRAVAUX

Chimie et Pharmacie	Godfrain.
Pathologie du Bétail	Tournut.

ASSISTANT

Parasitologie	Cheyroux.

COURS COMPLÉMENTAIRE

Pisciculture et maladies des poissons	Secondat.

La Faculté et l'Ecole déclarent n'être pas responsables des opinions émises par les candidats. (Délibération de la Faculté en date du 10 mai 1891 et du Conseil de l'Ecole en date du 13 juin 1924.)

R. UNIV. BIBLIOTHEEK LEIDEN

A LA MÉMOIRE DE MA GRAND-MÈRE

A MA MÈRE, A MON PÈRE

Faible témoignage de notre amour filial et de notre reconnaissance pour les sacrifices qu'ils se sont imposés.

A MES GRANDS-PARENTS

A MA SŒUR

A MES AMIS

A MONSIEUR LE PROFESSEUR CLERMOND

de la Faculté de Médecine de Toulouse
Officier de la Légion d'Honneur

Pour le très grand honneur qu'il nous a fait en acceptant la présidence de ce jury de thèse.

Hommage respectueux.

A MONSIEUR LE PROFESSEUR PONS

Directeur de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse
Chevalier de la Légion d'Honneur

Qui nous a suggéré notre sujet de thèse, et s'est montré plein de bienveillance à notre égard.

Qu'il trouve ici l'expression de nos remerciements respectueux.

A MONSIEUR LE PROFESSEUR BERTHELON

de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse

Qui a bien voulu faire partie de notre jury.

A TOUS NOS MAITRES DE L'ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE

AVANT-PROPOS

Depuis que les plaines du Roussillon et de la Salanque ont vu se développer les cultures de la vigne, des fruits et des légumes, l'élevage, dans le département des Pyrénées-Orientales s'est cantonné dans les régions montagneuses : Cerdagne, Capcir, Haut-Vallespir, et dans la vallée de la Têt constituant le Conflent. Mais c'est surtout en Cerdagne que cette activité s'est le plus développée, grâce à l'étendue de ses pâturages.

De plus, la construction de voies ferrées de La Tour-de-Carol à Villefranche-du-Conflent et à Toulouse, reliant la Cerdagne au Roussillon et à la Vallée de l'Ariège, ainsi que le développement de l'organisation touristique et climatique, ont contribué grandement à la transformation de l'élevage de cette région.

Aussi, dans notre modeste travail, nous nous sommes proposés de donner un aperçu de la situation actuelle de l'élevage en Cerdagne.

Dans la première partie, nous étudierons le milieu qui constitue le cadre de cet élevage.

Dans une seconde partie, nous envisagerons successivement l'évolution et l'état actuel des différentes espèces animales. La proximité de la frontière espagnole, l'existence de l'enclave de Llivia, les droits de pacage des troupeaux espagnols en France, nous ont amené à exposer les textes officiels réglementant ces cas particuliers à la Cerdagne.

L'étude de la production du lait et de la laine terminera notre travail.

Avant de l'entreprendre, nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont aidé dans l'élaboration de notre thèse, particulièrement M. le Professeur PONS, directeur de l'Ecole Vétérinaire de Toulouse, qui nous a suggéré notre sujet; M. SAVANCE, directeur des Services Vétérinaires des Pyrénées-Orientales, qui nous a fourni une importante documentation technique.

PREMIERE PARTIE

LE MILIEU

La Cerdagne française est située à l'extrémité ouest de l'arrondissement de Prades et du département des Pyrénées-Orientales, enserrée dans de hautes montagnes qui en rendent l'accès difficile à certaines époques de l'année.

En été c'est le pays le plus charmant qui soit, méritant à juste titre le nom qui lui a été souvent donné de : Suisse française.

Le traité des Pyrénées, signé en 1659, qui réunissait le Roussillon à la France, souleva quelques difficultés quant à l'annexion de la Cerdagne. Cependant, l'accord fut fait entre Mazarin et Louis de Haro et, en 1660, il fut décidé que le Conflent appartiendrait à la France et que la Cerdagne resterait à l'Espagne sauf les trente-trois villages de cette viguerie les plus rapprochés de la France qui devaient être réunis à ce royaume afin de faire communiquer le comté de Foix avec le Capcir par la vallée de Carol.

Actuellement, la Cerdagne française ne compte que vingt-huit communes, dont les plus importantes sont : Dans le canton de Mont-Louis : Planès, Saint-Pierre-dels-Forcats, La Cabanasse, Mont-Louis, Bolquère et, dans le canton de Saillagouse : Angoustrine, Bourg-Madame, Osseja, Err, Saillagouse.

La superficie de cette contrée est évaluée à 53.884 hectares, ce qui constitue environ la septième partie du département des Pyrénées-Orientales.

Limites.

La Cerdagne française est limitée au Sud par la chaîne de montagnes partant du pic d'Eyne et se dirigeant vers l'Ouest avec le pic de Sègre, le Puig Mal, les pics du Pas dels Lladres, de Dorria, le Pla de las Salinas jusqu'au col de Mayans et au sud de la forêt de Palau qu'elle borde.

A l'Ouest, elle n'est séparée de la Cerdagne espagnole que par une ligne arbitraire qui passe près du village de Palau, puis entre Bourg-Madame et la ville espagnole de Puigcerda, en traversant le Sègre et la Rahur. Elle suit pendant une dizaine de kilomètres la vallée de Carol dans une direction nord-ouest-sud-est, et s'infléchit alors vers le Sud-Ouest pour aboutir à la frontière d'Andorre.

Au Nord, la ligne divisoire passe près du col du Puymaurens et suit la limite des départements des Pyrénées-Orientales et de l'Ariège jusqu'au Puig Péric.

A l'Est, la Cerdagne est bornée par la haute vallée de la Têt. Elle communique à cet endroit avec le versant français de la chaîne principale des Pyrénées par le col de la Perche qui donne accès au Conflent et au Roussillon.

La Cerdagne française peut être divisée en trois grandes parties. La première partie comprend les cinq communes cerdanes du canton de Mont-Louis voisines du col de la Perche.

La deuxième partie comprend la plaine de la Cerdagne proprement dite depuis la Perche jusqu'à Puigcerda, vaste plateau bordé au Nord par le massif de Carlitte, au Sud par le massif des Puig Mal.

La Cerdagne proprement dite peut être elle-même divisée en deux parties selon leur position respective. Les pentes du Puig Mal et du Cambre d'Ase exposées au Nord constituent la « Baga », tandis que les pentes prolongeant le massif du Carlitte, exposées au Sud et plus favorisées par le soleil forment la « Solana ».

Enfin, la troisième partie de la Cerdagne française est constituée par la vallée de Carol, s'étendant depuis Bourg-Madame jusqu'au col du Puymorens dans une direction nord-ouest-sud-est.

Hydrographie.

La Cerdagne, bien qu'étant une contrée peu étendue, est arrosée par une infinité de cours d'eau.

La Têt prenant sa source sur les flancs du Puig Péric, arrose peu le pays. Elle vient battre le rocher sur lequel est bâti Mont-Louis, après avoir traversé les Bouillouses, et dévale alors le versant français des Pyrénées pour aller arroser le Conflent.

Le Sègre, lui, est le principal cours d'eau de la Cerdagne. Il prend sa source dans la vallée de Llo, aux pieds du pic de Sègre (2.795 m.), serpente au fond de gorges resserrées dans la direction du sud-est au nord-est et, arrivant sous les murs de Llo, s'élance alors dans la plaine de la Cerdagne. Il quitte la France à Bourg-Madame. Sur son parcours, il reçoit un très grand nombre d'affluents ce qui en fait en quelque sorte le collecteur de la Cerdagne.

Descendant du Carlitte ou de ses contreforts, on trouve la rivière d'Eyne, la rivière d'Egat, la rivière d'Angoustrine et l'Aravo, renommée pour ses truites, qui coule dans la vallée de Carol, bondissant au milieu d'innombrables blocs de granit, et encaissée entre deux âpres murailles rocheuses.

Sur la « Baga », ou versant nord, on trouve la rivière d'Err et quelques autres cours d'eau de bien moindre importance. Tous contribuent à l'irrigation du pays, irrigation pratiquée d'ailleurs sans aucune méthode, ce qui donne le spectacle de terres trop sèches en haute Cerdagne et de zones trop humides dans la basse Cerdagne.

Géologie.

La Cerdagne possède une constitution géologique assez simple. Les géologues attribuent l'origine du bassin Cerdan à un effondrement survenu entre les massifs du Carlitte (2.921 m.) et du Camp Cardos (2.905 m.) qui le limitent au Nord, et ceux du Puig Mal (2.909 m.) et d'Alp (2.535 m.) qui forment sa bordure sud.

Le sol de son enceinte montagneuse est composé de granites, de schistes et de calcaires paléozoïques. Ces roches anciennes ont fourni les matériaux de formations beaucoup plus récentes, qu'elles supportent directement, et qui ont comblé l'ancien lac, édifiant à partir de la seconde moitié des temps tertiaires, la plaine centrale et ses abords immédiats.

Les dépôts alluviaux recouvrent la plaine cerdane, tandis que le sol, d'origine granitique, est dans l'ensemble pauvre en éléments fertilisants.

Le climat.

La Cerdagne, se trouvant à une altitude variant de 1.100 à 1.800 mètres, étant, en outre, bordée de très hautes montagnes, possède un climat généralement froid. Le thermomètre descend en hiver au-dessous de zéro presque journellement. Pendant une bonne partie de l'hiver, la neige couvre le pays, interrompant souvent les communications. En été, les températures extrêmes dépassent rarement 25° au-dessus de zéro au milieu de la journée, et à l'ombre.

Quoiqu'il en soit, sa situation géographique lui vaut un climat exceptionnel, largement apprécié de tous ceux qui viennent y recouvrer la santé, y terminer une convalescence un peu longue ou y goûter les joies du tourisme et les bienfaits du sport.

La pluviosité est peu importante comme l'indiquent les chiffres ci-dessous :

	Altitude	Quantité moyenne annuelle de pluie	Nombre annuel de jours de pluie
Bourg-Madame. . .	1.144 m.	571 mm.	47
Angoustrine.	1.350 m.	716 mm.	74

La Cerdagne jouissant d'une grande insolation, d'une faible pluviosité et d'une grande siccité de l'air, possède un climat de montagne du type méditerranéen, où le froid sec et la neige jouent un rôle prépondérant.

C'est la « Solana » qui reçoit le le maximum de rayons solaires, tandis que la « Baga », exposée au Nord, est bien moins favorisée.

La production agricole.

La production agricole en Cerdagne ne constitue, en fait, que le complément de la principale forme de l'activité du pays, à savoir : La vie pastorale. l'élevage.

Les céréales tiennent une place importante parmi les produits agricoles. Sur 790 hectares de blé couvrant le Département, 570 hectares sont cultivés en Cerdagne. Le seigle est encore cultivé. mais la surface qui lui est consacrée diminue chaque année, au fur et à mesure de l'amélioration des sols.

La culture de la pomme de terre n'a cessé de s'accroître dans le pays, car elle représente la base de l'alimentation.

En 1888.	290 hectares.
En 1924.	327 hectares.
En 1929.	350 hectares.

Mais de tous les produits du sol, celui qui est le plus important dans une région d'élevage est celui fourni par les prairies et les pâturages. En Cerdagne, les prairies n'ont cessé de s'accroître au cours des siècles.

Au XVIII[e] siècle. la proportion des prairies par rapport aux autres cultures oscillait entre 29 % en 1770 et 20 % en 1775. En 1888, le pourcentage passe à 35 % ; en 1905, à 43 % et en 1924, à 45 %.

Ce développement est dû à l'extension de l'irrigation et surtout à l'élevage de plus en plus important de la vache laitière qui, comme nous le verrons par la suite, a remplacé l'ancienne race du pays, bien moins exigeante. De ce fait, la prairie est suffisamment développée en Cerdagne pour contribuer

largement à l'alimentation du bétail pendant une bonne partie de l'année. Le reste du temps, on a recours aux pâturages et pacages, et à la forêt livrée au parcours.

Etant donné l'importance de la prairie dans cette contrée, nous passerons successivement en revue les prairies artificielles, les prairies de fauche, les pâturages d'été, les pâturages boisés.

Les prairies artificielles occupent 5 % des surfaces consacrées à l'alimentation du bétail. On y cultive depuis très longtemps la Vesce sauvage, ce qui est une particularité du pays. Parfois on y cultive la Vesce commune; la plante. affaissée sur elle-même, jaunit par dessous et donne un rendement médiocre et un foin inférieur. Aussi la prairie artificielle de trêfle et de luzerne a lentement fait son apparition et s'est développée au fûr et à mesure du développement de l'industrie laitière.

ANNÉE :	1929	1939	1941	1943	1947
PRAIRIES ARTIFICIELLES :	— 275 ha.	— 375 ha.	— 425 ha.	— 475 ha.	— 500 ha.

Quoique l'augmentation des prairies artificielles ait été sensible au cours de ces vingt dernières années, elle est encore insuffisante.

Les prairies de fauche occupent les bas-fonds des vallées du Sègre et de ses affluents, couverts de limons plus ou moins épais.

Ces prairies représentent environ 11 % des surfaces d'utilisaiton pastorales. Dans la partie basse de la Cerdagne, elles sont assez bien entretenues et irriguées avec le soin voulu; mais plus haut, l'irrigation est souvent défectueuse; elle laisse à sec certaines parties des prés et en inonde d'autres qui se

peuplent de joncs et de laiches inutilisables et nuisibles à la sécrétion lactée.

Flahaut parlant de la flore cerdane écrit au sujet de ces prairies : « Les Narcisses blancs, témoignages certains de l'excès d'humidité, sont si abondants, qu'au moment de leur floraison beaucoup de prés semblent saupoudrés de neige » et, plus loin : « Les arrosages sont souvent excessifs; j'ai vu arroser un pré que couvrait encore le foin coupé... Ce sont là des négligences coupables, ou des sottises. »

Les meilleures prairies de Cerdagne se trouvent dans la région d'Osséja; elles donnent une herbe nourrissante. La vallée d'Angoustrine est également couverte de prairies luxuriantes, où l'herbe pousse avec une vigueur surprenante.

Les pâturages d'été sont constitués par des étendues non cultivées à l'heure actuelle. Les plus importantes se trouvent sur les pentes avoisinant le col de la Perche, aux environs d'Eyne: Ce sont la Rousclane et les Pasquerets de la Perche où ne pousse qu'un gazon rabougri. Saillagouse possède aussi des pâturages d'été au col Rigat et dans la vallée de Llo, ils ne sont pas plus riches que ceux du col de la Perche.

D'importants pâturages couvrent également les pentes du col de Puymorens, à la naissance de la vallée de Carol. Toutes ces prairies sont la plupart du temps des propriétés communales.

Quant aux pâturages boisés, ce sont des pâturages sous bois, où les forêts ont été ravagées par l'action des troupeaux qui, étant considérés jadis comme le seul bien, pouvaient se nourrir même dans les forêts. Il en est résulté pour ces dernières un très

grand ravage. Actuellement ces pâturages boisés ont peu de valeur nutritive. Dans les grandes clairières, au contraire, le bétail trouve l'herbe savoureuse et un abri contre le vent.

C'est sur ces pâturages, situés dans le massif de Carlitte, le plus haut sommet des Pyrénées-Orientales, et dans la forêt de Palau, au sud d'Osséja, que les animaux de Cerdagne passent la période qui s'étend de mai à septembre.

DEUXIÈME PARTIE

a) L'ÉLEVAGE BOVIN

Jusqu'aux environs de 1900, le département des Pyrénées-Orientales possédait une race locale : La race carolaise, confinée dans trois centres principaux de production : La Cerdagne, le Capcir et le Haut-Vallespir.

La race carolaise, ou cerdagnole, avait acquis des caractères morphologiques d'une grande fixité. Ce résultat était dû surtout aux conditions de milieu et d'existence qui étaient faites à cette race, la situation géographique du pays et la pauvreté de ses habitants ne permettant pas d'échanges importants avec les régions voisines.

Cependant, le format de cette race variait suivant les régions où elle était exploitée. Alors que les animaux du Capcir et du Vallespir, recevant une nourriture parcimonieuse et étant soumis à un climat d'une extrême vigueur, demeuraient peu développés, ceux de Cerdagne acquéraient une ampleur de forme assez considérable, car la nourriture était plus abondante et meilleure et le climat plus doux.

ORIGINES DE LA RACE CAROLAISE

Chercher à établir avec certitude l'origine d'une race animale domestique est toujours une entreprise pleine de difficultés, et cela d'autant plus que l'on s'occupe d'une race ancienne.

La race carolaise paraît avoir pris naissance dans la vallée de Carol qui lui a donné son nom, d'où elle s'est étendue de part et d'autre de la frontière franco-espagnole.

La race carolaise paraît posséder certains caractères du type des Alpes (*Bos taurus alpinus*) introduit dans les régions pyrénéennes au milieu du XVIII[e] siècle.

Mais l'hypothèse qui a le plus captivé les zootechniciens est celle qui tend à admettre que Carolais et Gascons dérivent d'une seule souche. La ressemblance surprenante de ces deux races a été à l'origine de l'opinion que M. le Professeur MALET, de Toulouse, formulait en 1895. Il écrivait à ce sujet: « Il est vraisemblable qu'ils sont issus d'un même type, mais cette souche commune s'est modifiée en changeant de lieu, de sorte que le Carolais serait un Gascon plus petit sur le plateau de Cerdagne et les montagnes qui environnent la vallée de l'Ariège. »

Par contre, le Docteur TROYES, de Samatan (Gers), professe l'opinion inverse. D'après lui, le Gascon serait un Carolais introduit en Gascogne pour repeupler les étables dévastées par une épizootie.

Aujourd'hui, il est bien établi que Carolais et Gascons dérivent d'une même race, les premiers constituant le type de montagne, les seconds le type de plaine.

CARACTERES MORPHOLOGIQUES

Il n'a jamais été établi de caractéristique détaillée de la race bovine carolaise. D'après M. SAVANCE, directeur des Services Vétérinaires des Pyrénées-Orientales, on pourrait la définir :

« Une race de taille moyenne, aux muqueuses noires, sous poil gris foncé, résistante, rustique, vive d'allure.

« La taille, le poids des animaux sont très variables. En Cerdagne, leur développement est maximum. Les vaches mesurent généralement 1 m. 35 à 1 m. 45; quant aux bœufs qu'on rencontre exceptionnellement dans le Département, ils peuvent atteindre dans les lieux où ils sont exportés, un développement en rapport avec la fertilité de ces mêmes lieux; leur taille peut s'élever alors jusqu'à 1 m. 55, 1 m. 60, leur poids dépasser 850 kilos.

« Les muqueuses sont noires, le pourtour des yeux, des oreilles, de l'anus, celui de la vulve chez la femelle, le raphé périnéal, l'extrémité des bourses ou cupule, ou des mamelles, sont d'un noir très accusé.

« La robe est gris foncé, certaines parties du corps : L'encolure, les épaules, les fesses, sont largement fumées, le mouchet de la queue est abondont et noir. Cette livrée n'est définitivement acquise que vers deux ans, les jeunes naissant froment.

« Le cuir est épais ainsi qu'il convient à une race montagnarde, très souple et très fin, cependant dans les parties dépourvues de poils. »

La tête est courte, le mufle large; le front carré offre un chignon assez développé supportant des cornes blanches à pointes noires, à section ovoïde et relevées en forme de lyre. L'encolure est forte, large, courte, à fanon développé.

Le corps est plutôt anguleux, la poitrine profonde, le garrot épais. Les membres sont courts, à rayons osseux volumineux, épais. La ligne du dos

est droite, la queue mal attachée, le train postérieur défectueux, plus élevé que le train antérieur. La cuisse est un peu mince et insuffisamment musclée. Les aplombs laissent souvent à désirer, mais les onglons sont résistants et très développés.

APTITUDES DE LA RACE CAROLAISE

Telle qu'elle se présentait il y a plus de trente ans la race carolaise donnait des animaux robustes, énergiques, endurants, sobres, au pied bon et sûr. Toutes ces qualités en faisaient une race de travail par excellence. On l'employait aussi bien pour les labours que pour le charroi dans des chemins souvent difficiles.

Seules les vaches étaient conservées pour l'exploitation agricole, les mâles étaient vendus jeunes pour la boucherie.

Mais utilisées dans ces conditions, les vaches cerdagnoles ne pouvaient donner une quantité de lait appréciable. Néanmoins, celui-ci était riche en beurre, en sucre et très aromatique. De la même façon la production de la viande était peu satisfaisante. Le rendement chez les adultes atteignait rarement 50 %, le plus souvent il oscillait autour de 47 %.

Les bœufs et les vaches ayant servi au labour ou aux transports pendant plusieurs années étaient ensuite vendus pour la boucherie dans le pays même, mais surtout à Barcelone ou en Roussillon. Seule la viande de veau était appréciée pour sa qualité.

AMELIORATION DE LA RACE CAROLAISE

Le problème consistait à donner à la race racolaise une conformation qui fut en rapport avec une

production en viande plus importante, tout en lui conservant ses qualités de travail et de rusticité.

Les paysans cerdans cherchèrent à l'améliorer tant bien que mal, et commencèrent à introduire du bétail gascon dans le pays.

Des croisements furent pratiqués sans discernement entre animaux gascons à muqueuses noires et carolais. Les résultats ne furent pas satisfaisants, ne donnant que des animaux peu améliorés et dont l'élevage n'était pas rémunérateur.

Ce n'est qu'au lendemain de la guerre 1914-1918, que les services agricoles décidèrent l'amélioration systématique du cheptel bovin cerdan afin qu'il puisse rendre davantage au point de vue économique. Le département des Pyrénées-Orientales était tributaire de régions plus favorisées. Il fallait le libérer de la tutelle économique à laquelle il était assujetti.

Cette amélioration fut pratiquée par l'introduction et la mise à la disposition des éleveurs, sous certaines réserves, de géniteurs sélectionnés.

Le choix de la race gasconne à muqueuses noires fut maintenu pour l'amélioration de la production en viande, car elle présentait des caractères de rusticité et d'endurance au travail qui l'apparentent étroitement à la race carolaise. Elle pouvait s'accomoder des plateaux du Capcir et du Haut- Vallespir.

D'autre part, l'importance et la richesse relative des prairies de la Cerdagne et du Conflent, incitait à donner aux populations bovines de ces régions une orientation laitière. L'amélioration de cette aptitude contribuerait à diminuer les besoins du Département en produits venus de l'extérieur et notamment de la région de Mazamet, de Montauban

et de Muret. Le lait ainsi produit pourrait également faire un jour prime sur les marchés de Perpignan et de Barcelone.

Une seule race convenait pour atteindre ce but : La race Schwitz.

CARASTERISTIQUES DE LA RACE SCHWITZ

Le bétail de la race Schwitz ou Race brune des Alpes, appartient au type *Bos brachyceros*, et descend directement du « bœuf des marais » qui existait en Suisse aux temps préhistoriques.

Les animaux de cette race se caractérisent par une tête courte et légère, des cornes courtes, légères et bien plantées, blanches à la base, noires à l'extrémité, pouvant être striées ou veinées, ou à la rigueur complètement noires. Les yeux sont gros et doux, les oreilles grosses, bien détachées de la tête, avec à l'intérieur des poils longs et serrés. Le front est large, il présente une surface plane avec une légère dépression. Le chanfrein est court, les naseaux largement ouverts, la bouche large.

L'encolure est courte et vigoureuse, avec un fanon moyennement développé, léger et souple.

La poitrine est longue, large et profonde, les côtes bien arrondies, le dessus est droit, le bassin ample.

L'attache de la queue ne dépasse pas la ligne du dos. Les cuisses sont larges et pleines.

Les membres sont écartés et bien d'aplomb, la musculature du bras et de l'épaule est très développée. Le genou et le jarret sont forts.

La mamelle régulière, uniformément développée dans ses quatre parties, est assez volumineuse, et se

termine sans démarcation brusque avec la paroi abdominale inférieure. Elle est recouverte d'une peau fine et souple, revêtue de poils fins. Les veines mammaires sont très apparentes.

La peau est souple, sans toutefois être trop mince. Le poil est fin. Il n'est ni frisé ni hérissé sur le chignon.

La robe n'est pas uniforme, elle peut varier du gris foncé au gris argenté, et du brun foncé au brun clair. Le gris souris est la couleur préférée. Le mufle ardoisé, est entouré de brun ou de gris très clair, presque blanc. La ligne dorsale est généralement parcourue par une raie de nuance claire qui est de rigueur dans les pelages foncés, mais n'est pas exigée dans les manteaux de bonne couleur.

Le standard qui précède correspond au bétail d'origine Suisse. Il n'a été fait qu'exceptionnellement appel en Cerdagne à des animaux de cette provenance. En effet, la race Schwitz fut introduite dans le Châtillonnais (Côte-d'Or) dès 1842. Elle s'y maintint grâce aux soins dont elle fut l'objet, et aux conditions favorables qu'elle trouva dans cette région. Elle y prit de l'extension, surtout entre 1870 et 1880. Il se forma également des ilôts dans l'Yonne, l'Aube, la Haute-Marne, le Tarn, l'Aveyron, l'Ariège, dans les Pyrénées-Orientales et spécialement en Cerdagne.

Dans cette dernière région, les animaux sont surtout sélectionnés dans la variété brune. Les animaux auxquels on fait le plus souvent appel proviennent du Châtillonnais. Ils sont moins massifs, leur format est plus développé que celui du bétail Suisse, mais les aptitudes sont cependant conservées.

CAUSES QUI DETERMINERENT L'INTRODUCTION DE LA RACE SCHWITZ EN CERDAGNE

La race Schwitz donne des animaux robustes, énergiques et travailleurs. Dans leur pays d'origine, les vaches et les génisses effectuent tout le travail de la ferme.

De plus, l'aptitude laitière est incontestable. Actuellement, on considère que le rendement laitier moyen du troupeau Suisse est de 3.000 litres par vache.

Une troisième raison de l'intérêt de la race Schwitz réside dans le fait que son aptitude à l'engraissement est également satisfaisante. En fin de carrière, les animaux peuvent être livrés à la boucherie et donner un rendement appréciable en viande nette. En outre, les veaux sont très précoces, atteignent 60 kilos à la naissance et peuvent être abattus avant même d'avoir atteint l'âge de deux mois.

Mais c'est surtout parce que la race Schwitz est une race laitière de montagne qu'elle a été choisie pour être introduite en Cerdagne, car il aurait été difficile, voire impossible, d'acclimater dans ce pays, des animaux accoutumés à vivre dans des régions humides et à température constante.

LA RACE SCHWITZ PEUT-ELLE PROSPERER EN CERDAGNE ?

Les conditions essentielles dont dépend la prospérité d'un élevage sont le climat et la production fourragère, celle-ci dépendant de la première et aussi de la qualité du sol.

En Suisse, dans la région qui fut le berceau de la race Schwitz, le climat est rude, les hivers très froids. Les précipitations atmosphériques, pluie et neige, sont très abondantes et alimentent de nombreux glaciers. A la fin de l'hiver et au début du printemps, les coups d'un vent chaud et sec : le föhn, soufflant d'Italie, font fondre brusquement la neige.

La pluviosité dans ces régions est de 80 cm. environ.

Dans la plaine, le climat est plus tempéré et plus sec que dans les montagnes environnantes.

Ainsi, au point de vue du climat, la race Schwitz ne se trouve pas trop dépaysée.

Cependant, si les deux climats sont à peu près semblables pour les deux pays, les prairies cerdanes sont loin de pouvoir être comparées à celles de la Suisse, où la végétation est bien plus abondante, grâce à une richesse du sol plus grande et à une irrigation bien comprise, et à une pluviosité plus abondante.

Les prairies de Cerdagne fournissent dans l'ensemble du foin de bonne qualité, mais la quantité est insuffisante.

Cette insuffisance de nourriture, pendant la période hivernale surtout, contribue à modifier sensiblement la morphologie des animaux exploités en Cerdagne.

Alors que les animaux importés de Suisse sont lourds, avec une charpente osseuse solide et des masses musculaires développées qui leur donnent un aspect trapu, la plus grande partie des animaux cerdans a, comme partout en France, une tendance marquée à l'affinement.

La tête est plus longue et plus étroite, le front est rétréci, le profil rectiligne, le chanfrein allongé. Les cornes sont souvent mal dirigées, l'encolure est plus longue et plus grêle que dans le type Schwitz pur. La colonne vertébrale et les iliums sont saillants et les côtes moins rondes. L'arrière-train n'a pas l'ampleur habituelle, et l'attache de la queue se fait en forme de crosse. L'aptitude laitière se trouve évidemment amoindrie.

Néanmoins, la race Schwitz peut prospérer en Cerdagne si les éleveurs du pays savent placer cette race dans les conditions qui lui conviennent, et pour cela imiter les Suisses qui, grâce à leur travail et à leur ingéniosité, ont pu faire rendre à leur pays tout ce dont il était capable. De ce pays, où dominent les montagnes, ils ont su tirer le meilleur parti des ressources peu apparentes de leur sol. Ils ont aménagé les montagnes en vue de la production agricole et de l'élevage.

Ils ont réparti l'eau des montagnes d'une façon ingénieuse et judicieuse, par la construction de canaux franchissant parfois des précipices, et qui, partout, enrichissent les prés et permettent d'y recueillir un foin abondant pour nourrir le bétail, quand à la fin de l'été, il redescend des alpages.

MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR L'AMELIORATION DU BETAIL CERDAN

La Société d'élevage des Pyrénées-Orientales, comprenant le Syndicat de la Race brune des Pyrénées-Orientales et le Syndicat de la Race gasconne à muqueuses noires fournit chaque année aux éleveurs, les géniteurs des deux races introduites dans le département. A vrai dire, la race gasconne à

muqueuses noires tend à disparaître, même des régions où l'on espérait la voir se développer : Capcir et Haut-Vallespir. En effet, depuis 1939, il n'a pas été importé comme par le passé de taureaux de cette race, car toutes les régions montagneuses des Pyrénées-Orientales, à la suite de la Cerdagne, s'orientent de plus en plus vers la production laitière.

L'importation des géniteurs Schwitz s'est maintenue quoique à un rythme très ralenti. Ce fut la seule activité du Syndicat de la Race brune pendant la guerre 1939-1945.

Chaque année, des concours de taureaux reproducteurs sont organisés à Mont-Louis, Saillagouse et Bourg-Madame.

Les animaux sont divisés en 3 catégories :

1re catégorie : Animaux n'ayant que la dentition de lait et âgés de 10 mois au moins;

2e catégorie : Animaux ayant les pinces de remplacement;

3e catégorie : Animaux ayant 4 dents de remplacement ou plus.

Les primes attribuées au concours varient de 500 à 1.500 francs suivant la qualité du reproducteur.

Une prime d'achat peut être décernée pour tout taureau de première présentation, ayant obtenu la note 15 au minimum, de race pure, acquis par un éleveur ou conservé dans son étable pour la reproduction. Cette prime varie de 1.000 à 3.000 francs suivant la note obtenue par le reproducteur.

Pour bénéficier des primes attribuées à l'occasion de ces concours, les éleveurs doivent affecter leurs taureaux à la reproduction pendant une année à partir de la date du concours, et les présenter au concours suivant.

Les taureaux primés sont, en principe, marqués à l'oreille. Aucun de ces taureaux ne peut être vendu, castré ou abattu, sans perdre la totalité des primes, à moins que le propriétaire n'ait informé préalablement le Directeur des Services Agricoles, par l'intermédiaire du Maire, du Président d'une Commission des concours ou d'un membre du Conseil d'administration de la Société d'élevage.

Avec la crise économique actuelle et la dépréciation constante de la monnaie, le Syndicat rencontre de grandes difficultés dans la tâche qu'il s'est assignée. Les primes qu'il peut accorder sont vraiment minimes si l'on tient compte des prix actuels du bétail, et par suite, l'éleveur se désintéresse souvent d'une sélection méthodique.

Il serait bon de créer des Syndicats communaux ou intercommunaux. Ce serait un moyen de provoquer l'émulation entre les éleveurs, en concrétisant davantage les buts à atteindre et les résultats obtenus.

Pour renforcer davantage les dispositions prises en vue de l'amélioration du cheptel bovin, la règlementation de la monte publique des taureaux, instituée par la loi du 16 septembre 1943, vient d'être appliquée au département des Pyrénées-Orientales par arrêté préfectoral du 20 avril 1947.

A la suite de cet arrêté, seuls les taureaux reconnus aptes par la Commission de Surveillance seront autorisés à effectuer la monte publique. Les propriétaires de taureaux de 10 mois et plus, sont tenus de présenter leurs animaux dans les centres indiqués aux jours et heures fixés. Ceux-ci sont examinés par une commission composée du Directeur des Services Agricoles, du Directeur des Services Vétérinaires,

du Président de la Société d'Elevage et d'un agriculteur désigné par la Société départementale d'Elevage. Les taureaux reconnus aptes sont classés en trois catégories :

a) Taureaux approuvés;

b) Taureaux autorisés;

c) Taureaux tolérés.

Ces animaux sont marqués, et le propriétaire reçoit une autorisation d'utilisation valable pour un an, mais qui peut être retirée à tout moment, notamment pour des raisons d'ordre sanitaire.

Mais les améliorations apportées à la race bovine perdraient leur efficacité si elles n'étaient complétées par une alimentation rationnelle du bétail laitier et un accroissement des ressources fourragères locales. Aussi, les Services Agricoles se préoccupent également de mettre les animaux dans les meilleures conditions alimentaires possible, par l'amélioration des sols et des productions fourragères.

Le sol de la Cerdagne est naturellement pauvre en chaux et en acide phosphorique, éléments indispensables au bon rendement des luzernières qui se développent chaque jour davantage. De plus, chaux et acide phosphorique sont des éléments d'une importance capitale pour des vaches laitières.

Chaque jour une vache laitière exige :

Pour son entretien : 5 gr. de calcium, 3 gr. de phosphore, par 100 kilos de poids vif.

Pour la production du lait : 3 gr. de calcium, 3 gr. de phosphore, par litre de lait.

C'est pour ces raisons que des champs de vulgarisation ont été installés à Saillagouse pour mettre en

évidence l'action de la chaux sur la luzerne et la production lactée.

Les animaux producteurs de lait exigent également qu'on leur distribue tout au long de l'année une certaine quantité de fourrages aqueux. C'est pour satisfaire ces besoins que les Services Agricoles envisagent d'entreprendre une propagande intense en faveur de la construction de silos-cuves. Jusqu'ici l'ensilage a été méconnu en Cerdagne. Il a pour but de conserver les matières végétales riches en eau sans avoir recours à la dessication. Pour cela on fait fermenter les substances à conserver à l'abri de l'air. On y parvient en tassant la masse pour empêcher les inclusions d'air et en la soumettant à une pression continue afin que, lorsque au cours de la fermentatioon elle perd de son volume, des rentrées d'air ne se produisent pas. Ce procédé de conservation est très intéressant, et la construction du silo-cuve ne demande pas de grosses dépenses.

L'ensilage occasionne une perte de poids de 15 à 20 % en moyenne, mais la digestibilité des substances ainsi conservées ne varie pas.

La fermentation lactique est la plus recherchée. Pour l'obtenir, il ne faut pas que la température de la masse ensilée dépasse 50°.

Il serait bon que les éleveurs cerdans pratiquent systématiquement l'ensilage. Les aliments ensilés, consommables par les polygastriques, permettraient une amélioration notable du régime alimentaire de la période hivernale.

Quelques pâturages d'été peuvent faire l'objet d'une amélioration. Dans le Capcir, les Services agricoles ont entrepris la modification de certaines étendues de pâturages, par le labour et l'ensemencement consécutif avec des graines appropriées, avec

l'espoir que cet exemple sera imité des éleveurs qui négligent trop souvent d'apporter aux prairies naturelles les soins qu'elles réclament, parce que, même délaissées, elles ne sont pas improductives.

Mais dans de telles prairies, les récoltes sont de qualité médiocre, car c'est surtout par la qualité du foin que les prairies montrent leur dégénérescence, laquelle provoque un mauvais état du bétail.

Les racines des plantes forment à la surface de la prairie un épais feutrage qui s'accroît tous les ans et empêche toute aération dans les couches du sol. Le terrain devient ainsi progressivement acide. Les bonnes plantes des prairies : ray grass, paturin, avoine élevée, fléole, lotier sont remplacées par des plantes plus grossières (brome, flouve) et plus tard par de mauvaises plantes: pâquerettes, pissenlits, narcisses.

ETAT ACTUEL DE L'ELEVAGE MODE D'EXPLOITATION

Auparavant, seules les vaches carolaises étaient conservées en vue de l'exploitation agricole. Les veaux mâles étaient gardés jusqu'à l'âge de trois mois et dirigés ensuite vers la boucherie, ou bien vendus comme bouvillons. On ne gardait que ceux qui étaient destinés à la reproduction.

Aujourd'hui, la destination du cheptel étant orientée vers la production du lait, un grand nombre de vaches ne sont pas utilisées pour les travaux agricoles. On utilise surtout des bœufs Schwitz, que l'on a gardés pour la reproduction jusqu'à l'âge de 3 ans, et que l'on a ensuite castrés. On trouve également dans un certain nombre d'exploitations des bœufs de race Gasconne à muqueuses noires.

On compte actuellement en Cerdagne 6.500 bovins, de robe brune. Sur ce nombre on relève 2.200 vaches utilisées uniquement pour la production du lait. Le reste du cheptel comprend des vaches utilisées à la fois pour un travail léger et pour leur lait, et les jeunes au nombre d'environ deux mille.

Si au début de la période d'introduction de la race Schwitz en Cerdagne, on pratiqua le croisement continu sur une grande échelle, entre taureaux importés de Suisse et vaches du pays, plus tard, les éleveurs préférèrent introduire directement des vaches Schwitz du Châtillonais ou de Suisse, qu'ils élevèrent et firent reproduire; si bien qu'à l'heure actuelle, les cinq sixièmes du bétail cerdan sont constitués par des individus plus ou moins purs. Le reste est d'une assez grande pureté, et issu d'animaux importés. La race carolaise a pratiquement disparu.

Actuellement, les animaux importés des régions où se pratique l'élevage de la race brune des Alpes, et notamment du Châtillonais, ne constituent pas le meilleur du cheptel bovin cerdan. Etant donné les conditions économiques actuelles et l'instabilité monétaire, les éleveurs gardent les meilleurs animaux qui constituent en somme un capital sûr, et ne vendent que les animaux ne répondant pas à leurs désirs. Ainsi l'éleveur cerdan ne peut se procurer que des animaux de valeur médiocre.

De plus ces animaux se trouvent dans un état physiologique déficient, car pour les mêmes raisons, les éleveurs conservent dans leurs étables, plus de bétail qu'ils ne peuvent en nourrir convenablement.

Tous ces facteurs entravent l'action des organisations compétentes.

Néanmoins, malgré les difficultés actuelles, on trouve de beaux spécimens de race Schwitz en Cerdagne, et l'année dernière, il a été possible de commencer l'inscription de quelques animaux au Herd-Book de la race, au titre initial.

Cette inscription se fait en septembre-octobre, lors du passage de la Commission Nationale de marquage.

Ainsi, 10 taureaux ont été inscrits : 6 au titre initial, comme étant d'origine cerdane, et 4 au titre de la descendance. comme étant d'origine suisse.

La Commission a également retenu 25 sujets femelles.

En résumé, la Cerdagne constitue un milieu apte à la prospérité de la race Schwitz. Les services compétents ont entrepris une amélioration sérieuse et de la race et du sol sur lequel elle vit. Si ces efforts sont soutenus, dans dix ans la Cerdagne aura un cheptel bovin de grande pureté et d'excellente qualité.

MODE D'ELEVAGE

Le système d'élevage pratiqué en Cerdagne est complexe et original. Il comporte trois aspects différents se succédant toujours dans le même ordre au fur et à mesure du déroulement des saisons.

On distingue : la stabulation complète, le régime mixte, et la vie en plein air aux pâturages de haute montagne.

La stabulation complète :

C'est le régime auquel sont soumis les animaux pendant la période hivernale qui, en Cerdagne, est très rigoureuse et très longue. Les animaux sont entassés dans des locaux d'où toute hygiène est

bannie, à tel point qu'ils ne peuvent bien souvent se coucher tous en même temps. Ces étables sont très basses, on touche presque le plafond en élevant le bras, les ouvertures sont peu nombreuses et très petites, quelquefois même elles sont absentes. La litière est distribuée parcimonieusement, et le purin ne trouve pas d'issue. Les animaux se couchent sur les déjections et se recouvrent ainsi de carapaces de fumier dont on ne les débarrasse pas et qui ne tombent que lorsque les animaux sont au pâturage. De plus, pendant cette période ils ne reçoivent qu'une nourriture parcimonieuse, où la paille entre dans des proportions trop importantes, surtout pour des vaches laitières.

Toutes ces mauvaises conditions réunies, entravent l'amélioration du troupeau. L'air souillé par les émanations corporelles des animaux, et celles du purin et des déjections, le manque de lumière, la mauvaise nourriture, mettent l'organisme dans un état peu favorable à l'accomplissement des fonctions qu'on exige de lui.

Le régime mixte :

Au printemps et en automne, avant l'estivage et dans la période qui précède l'hivernage, les animaux privés des pâturages de haute altitude sont, quelques heures de la journée, mis dans les dépaissances bordant les métairies, ou les cultures, à la limite inférieure des montagnes : au col Rigot, au col de la Perche. A la tombée de la nuit, les vaches sont ramenées dans les étables. Les animaux sont alors plus particulièrement exposés aux différences de température résultant de la chaleur des étables et du froid des vacants sur lesquels ils sont journellement entretenus. De plus le passage brusque d'une nourriture sèche et peu abondante à une nourriture

très acqueuse et encore très froide explique la fréquence des diarrhées rebelles et des pertes qu'elles entraînent.

L'Estivage :

L'estivage est le résultat des droits séculaires assurant aux habitants des villages l'usage des pâturages communaux, domaniaux ou même internationaux.

Le départ pour la haute montagne s'effectue chaque année aux environs du 15 mai.

Les différentes communes louent chacune un berger qui est chargé de tous les animaux du village. Au jour indiqué pour l'arrivée du bétail en montagne il se trouve déjà sur place pour le recevoir.

En général, ce sont les propriétaires eux-mêmes qui conduisent leurs bêtes en montagne: ils se rassemblent en petits groupes et cette sortie unique dans l'année donne lieu à de plantureux repas.

L'activité du berger se borne à surveiller le troupeau dans ses évolutions au milieu de surfaces engazonnées, parsemées de cailloux et de roches granitiques. De loin en loin un arbre rabougri émerge au milieu de cette nature sauvage, où la main de l'homme n'a jamais apporté la moindre amélioration. Les animaux boivent à des sources parfois difficilement accessibles, aux abords boueux. Le génie rural a projeté la construction de canaux collecteurs pour amener l'eau dans des abreuvoirs, mais jusqu'ici rien n'a été fait.

La nuit les animaux se rassemblent dans des endroits appelés « jasses » le plus souvent situés dans des clairières, vestiges d'anciennes forêts. Les jasses les plus importantes dans le massif du Carlit sont: la Jasse dels Rocs, la Jasse Llargue, la Jasse

de Carlit, la Jasse del Cap del Home. Dans la « Baga » nous trouvons la Jasse d'Osséja. Le bétail trouve là un abri contre les intempéries. Dans ces jasses se trouve aussi la cabane du berger, construction des plus rudimentaires.

Pendant toute la période de l'estivage, les animaux sont totalement laissés en liberté: il s'ensuit que les saillies s'effectuent sans aucun contrôle. Aujourd'hui les méfaits d'un tel état de choses sont atténués par le fait que l'arrêté préfectoral du 20 avril 1497 interdit l'accès aux pâturages de montagne aux taureaux qui n'auront été ni approuvés, ni autorisés, ni tolérés par la Commission de Surveillance de la Monte Publique des taureaux (Art. 7). Les animaux refusés doivent être d'ailleurs castrés ou abattus dans un délai d'un mois à compter de la date de l'examen d'approbation. Ces mesures n'empêchent pas les taureaux admis à la monte de saillir des vaches de valeur médiocre. De plus, bien souvent, les vaches sont saillies trop jeunes. Ceci nuit à leur développement physique et les expose à des parts dystociques par excès de volume, qui sont malheureusement fréquents dans la région. Ces cas amènent souvent la mort de la parturiente et celle du fœtus qui ne peut être extrait que par le secours de l'embryotomie.

Le mécanisme causal de cette dystocie se comprend fort aisément. D'après SCHILKE, la distance qui sépare les pointes des illiums n'atteint son maximum qu'en fin de croissance. Par suite le détroit antérieur du bassin augmentera son diamètre transverse jusqu'à l'âge adulte, et vers deux ans il sera surtout développé en hauteur. Or les caractères héréditaires dépassent l'individu. Le fœtus d'une génisse saillie trop jeune aura le même volume que

celui produit par une vache adulte de même race. Donc, plutôt qu'à un excès de volume, c'est à un manque de développement du bassin maternel qu'est dûe cette dystocie.

Malgré ces inconvénients, la pédiode de l'alpage est, pour les animaux de nos montagnes, celle qui leur permet de se refaire des privations hivernales, celle durant laquelle ils trouvent une nourriture abondante, et savoureuse et des conditions hygiéniques à peu près satisfaisantes.

TRANSHUMANCE INTERNATIONALE

Un des caractères originaux de l'élevage en Cerdagne est le fait que des troupeaux espagnols viennent pacager en territoire français. La chose pourrait paraître anormale si on négligeait la connaissance de l'histoire de la Cerdagne française.

Le traité des Pyrénées, en donnant à la France le Roussillon et trente-trois villages de Cerdagne, compliquait la situation de l'élevage de ces régions, car de tout temps, les troupeaux de certaines régions restées à l'Espagne, venaient estiver dans les terres devenues françaises.

Il n'était pas dans l'intention des autorités françaises de priver les Espagnols d'une ressource importante et de nécessité vitale pour leur bétail. Aussi pour faciliter aux Espagnols la conservation de leur troupeau, tout en maintenant les droits de la souveraineté française, des contrats de pâturages naquirent entre certaines communes de France et d'Espagne. Des règlements de police douanière furent également établis, et nous nous proposons de les examiner plus loin dans un chapitre spécial.

Chaque année, 1.500 bovins de la Cerdagne espagnole et environ 600 têtes de l'enclave de Llivia viennent pacager en Cerdagne française, soit dans la vallée de Carol, soit dans les pâturages du Carlit au lieu dit « la petite Bouillouse ». Les troubles de la révolution espagnole de 1936 paralysèrent ces coutumes pendant 5 ans. Elles reprirent en 1942 et on put constater qu'alors 400 bovins et 200 juments environ furent de nouveau admis dans les pacages français.

ETAT SANITAIRE DU CHEPTEL BOVIN EN CERDAGNE

La Cerdagne, malgré sa situation géographique, n'a pas été épargnée par les maladies contagieuses qui, de temps à autre, déciment le cheptel bovin et affaiblissent ses possibilités économiques.

La Péripneumonie contagieuse sévit à longs intervalles parmi les bovins des régions frontières. Cette maladie est imprtée chez nous par des bovins d'origine espagnole, la péripneumonie ayant dans la péninsule un caractère endémique. Une période particulièrement grave a été observée de 1916 à 1920 dans les Pyrénées-Orientales et a causé aux éleveurs cerdans des pertes sévères. En septembre 1934 on enregistra une nouvelle apparition de la maladie dans le bétail espagnol. De sévères et judicieuses mesures furent prises par M. Savance, Directeur des Services Vétérinaires pour empêcher la propagation de la contagion.

L'arrêté du 16 mars 1936 stipulait que les bovins espagnols pouvaient pacager en France à condition d'être accompagnés d'un certificat sanitaire délivré par un vétérinaire sanitaire et visé par le vétérinaire provincial, attestant qu'ils ont été vaccinés contre la

péripneumonie contagieuse 30 jours au moins avant le passage de la frontière et depuis moins de 6 mois. Ils devaient, en outre, être recencés et marqués par apposition à l'oreille d'un bouton métallique, ou par tatouage le jour même de leur pénétration dans le département. Depuis cette époque la péripneumonie n'a plus reparu, et par suite de l'amélioration de l'état sanitaire du bétail frontalier, la vaccination contre cette maladie n'est plus exigée.

La fièvre aphteuse a souvent exercé ses ravages dans le bétail de Cerdagne. De 1927 à 1933, elle a sévi particulièrement en Cerdagne où elle avait pris un caractère nettement endémique. Après une interruption de 4 ans, elle réapparaît en 1937, 1938, 1939. Au cours de l'année 1943, la maladie est signalée en Espagne non loin de la frontière cerdane. La découverte récente du vaccin de WALDMANN permit de préserver le cheptel d'une manière certaine. Depuis, chaque année au mois d'avril, la vaccination anti-aphteuse est entreprise et contribue ainsi à maintenir l'intégrité du bétail.

La tuberculose, inexistante jusqu'ici, semble faire peu à peu son apparition avec l'introduction d'animaux d'autres régions d'élevage. La tuberculination est peu pratiquée en Cerdagne, et il faudrait que l'éleveur s'habitue à ce moyen de diagnostic, surtout dans une région qui s'adonne à la production laitière, à cause des dangers possibles de contamination par le lait.

b) ELEVAGE EQUIN

L'élevage du cheval fut pratiqué dans la totalité du département des Pyrénées-Orientales, avant la conversion des plaines du Roussillon en vignobles,

et jardins potagers. Depuis cette transformation de l'exploitation agricole, il s'est cantonné principalement en Cerdagne.

Même dans cette contrée, il a subi des variations importantes dues à des considérations économiques.

LE CHEVAL DE CERDAGNE : SES ORIGINES

Il y a une cinquantaine d'années, la Cerdagne possédait une race chevaline bien individualisée, mais aux effectifs réduits.

Les origines du cheval cerdan sont très contestées. Certains le font descendre de la race Navarrine, à caractères orientaux : profil busqué, corps épais, allures très relevées. Pour Louis Companyo, il descend du cheval espagnol issu des haras royaux d'Aranjuez. Il est probable que la domination arabe qui s'est étendue sept cents ans sur la péninsule ibérique, est à la base de la formation du cheval de Cerdagne. Rossel y Vila, plus précis, affirme qu'il s'agit d'un croisement entre *Equus caballus africanus*, *Equus caballus asiaticus* et un cheval à tête busquée d'origine nordique.

CARACTERISTIQUES DU CHEVAL CERDAN

Gayot parlant du cheval cerdan dit : « La population chevaline de Cerdagne est apparemment sortie du cheval espagnol dont elle se rapproche beaucoup par les caractères extérieurs. La fertilité du sol et l'abondance de la nourriture lui donnent la taille du cheval de ligne.

Le cheval cerdan, presque toujours noir, ne manque pas d'une certaine distinction; il a du cachet. Sa tête est ordinairement busquée, mais légèrement; son épaule est bonne et libre, le rein est long, la

poitrine bien conformée; la membrure est forte et bien appuyée, la conformation du jarret est particulièrement remarquable, le pied est toujours bien fait et solide.

« Comme toutes les anciennes races, celle-ci est lente à se développer; il faut l'attendre jusqu'à 7 ou 8 ans; mais alors et malgré de pénibles labeurs, la résistance est grande, la vie est longue.

« Le cheval cerdan est utilement employé jusqu'à l'âge de vingt ans. C'est au moins douze ans de bons services.

« L'Espagne ouvre à sa reproduction un débouché facile et lucratif... La race cerdane n'a pas quitté son pays d'origine qui a de plus fréquents rapports avec l'Espagne qu'avec la France. »

EVOLUTION DE L'ELEVAGE

Les caractères morphologiques des individus de cette race, en faisaient des animaux de selle très appréciés.

Sous l'inuflence de l'Administration des Haras, ces animaux furent modifiés par des infusions de sang arabe et anglo-arabe. Les Haras de Perpignan envoyaient en Cerdagne des étalons remarquables des races précitées, et pendant longtemps la Cerdagne produisit des animaux jouissant, dans les milieux hippiques, d'une réputation méritée.

Une écurie réputée dans le pays était celle de M. de Rivera, installée à Rô, commune de Saillagouse, et où l'on pouvait voir des juments estimées à un prix élevé et dont certaines avaient fait leurs preuves dans plusieurs courses de chevaux, notamment à Barcelone.

L'élevage du cheval d'espèce s'étendait également au Capcir et au Vallespir. Il revêtait les mêmes caractères que celui de la Cerdagne, mais il se prolongea cependant plus longtemps que dans le canton de Saillagouse.

Depuis une trentaine d'années, les progrès de la motorisation dans l'armée ont peu à peu limité l'utilisation du cheval de selle. Les éleveurs intensifièrent alors la production du mulet. Malheureusement, les poulinières qu'ils possédaient au début, issues de chevaux de sang, ne convenaient pas à ces fins, et donnaient des produits déséquilibrés, vraiment peu appréciés. C'est ainsi qu'ils furent déterminés à introduire en Cerdagne des chevaux de trait, venus de Bretagne et du Perche. Ces dernières années on introduisit aussi un assez grand nombre d'Ardennais.

Voyant l'orientation que prenait l'élevage équin, le dépôt des Haras de Tarbes, envoya alors chaque année des étalons bretons et percherons aux stations de monte de Rô et, plus tard, également à Ur.

Aujourd'hui la race cerdane a disparu complètement. Dans le pays, on appelle cheval cerdan, un animal né dans le pays de parents bretons, percherons ou ardennais. Ces animaux acquièrent une vigueur exceptionnelle et une très grande endurance, dues en grande partie au climat et à leur mode de vie au pacage durant une assez grande partie de l'année.

La Cerdagne compte actuellement un millier de juments poulinières, dont la plus grande partie sert à la production du mulet.

MODE D'ELEVAGE

Les chevaux cerdans sont soumis exactement au même régime que les bovins. L'hivernage se passe dans les écuries d'où l'hygiène est complètement bannie : plafonds bas et tapissés de toiles d'araignées, aération pratiquement nulle, car bien souvent la porte est la seule ouverture de l'écurie. Les locaux sont généralement trop peu spacieux pour le nombre de bêtes qu'ils renferment. Aussi les épidémies de gourme, se propagent-elles avec une rapidité étonnante.

Le fumier s'accumule pendant tout l'hiver, le purin croupit sur le sol, la litière est inexistante. Les animaux ne connaissent pas le pansage, ils sont entièrement recouvert d'une carapace de fumier qui agglutine les poils, la queue est souvent ruisselante de purin.

Quant la température le permet, les chevaux sont conduits aux prés qui avoisinent le village ou l'exploitation, et rentrent chaque soir à l'écurie.

Au mois de mai, ils rejoignent les pacages de haute montagne très appréciés des juments qui aiment paître sur les pentes où elles peuvent avoir le pied sec.

Le retour s'effectue en automne, aux premiers jours d'octobre. Le poulain âgé à ce moment-là de six mois environ, est vendu le plus souvent à des courtiers du Tarn, de l'Ariège, de la Haute-Garonne, à des Italiens, quand il ne trouve pas de débouchés en Espagne par l'Andorre.

A l'heure actuelle, la production chevaline est assez restreinte en Cerdagne. Le quart seulement des juments cerdanes est livré à la production du poulain.

Il serait souhaitable que les éleveurs cerdans gardent leurs poulains jusqu'à l'âge de 2 ou 3 ans; ainsi les vignerons et jardiniers de la plaine du Roussillon, qui ont besoin d'animaux adultes et déjà dressés pour leurs travaux, achèteraient-ils leurs animaux de culture en Cerdagne, plutôt que de s'adresser à l'élevage Breton et Percheron par l'entremise des marchands de chevaux de Perpignan.

Evidemment, cela demanderait un effort supplémentaire, car il faudrait aménager les écuries qui ne sont pas adaptées à ce but. De plus la garde des animaux jusqu'à trois ans devient onéreuse et chargée de risques. Il est bien plus économique, cela se conçoit, de se défaire des animaux alors qu'ils viennent de passer toute la bonne saison en montagne, et qu'ils ont grandi sans rien coûter à leur propriétaire.

LA PRODUCTION MULASSIERE

L'industrie mulassière prend, de nos jours, de plus en plus d'extension en Cerdagne. Elle n'est pourtant pas nouvelle dans le pays.

Sous l'ancien régime, M. Brutails remarquait que les populations de nos pays préféraient élever le mulet que le poulain, car elles en retiraient de plus grands profits. Gayot, en 1849, fait une constatation analogue. En 1828, le Conseil général des Pyrénées-Orientales, malgré les réticences de l'Administration des Haras, soucieuse surtout de maintenir la race chevaline, créa un dépôt de baudets à Perpignan. De nos jours encore, la production mulassière à la préférence.

Comme nous l'avons vu à propos de la production chevaline, c'est la motorisation qui a intensifié l'in-

dustrie mulassière. Mais à cette raison, s'en ajoute une autre en ce qui concerne la Cerdagne; la proximité de l'Espagne.

Certaines régions montagneuses de la Catalogne sont encore dotées d'un réseau routier insuffisant; il est donc nécessaire que les habitants de ces pays possèdent des animaur pouvant être utilisés à la fois aux travaux agricoles et comme porteurs. Le mulet répond parfaitement à ce double but.

En outre, l'armée espagnole utilise beaucoup le mulet, ce qui crée encore des débouchés supplémentaires au mulet cerdan.

Jusqu'à la veille de la révolution espagnole de 1936, les étalonniers cerdans utilisaient le baudet catalan qui eut toujours la préférence, même après l'introduction du baudet poitevin à la station de monte de Rô, en 1931.

Le baudet catalan a d'ailleurs été amélioré par l'apport de sang poitevin, et il constitue un étalon de choix pour les contrées montagneuses qui utilisent ses services. Sa taille pouvant atteindre jusqu'à 1 m. 55, oscille généralement entre 1 m. 40 et 1 m. 50. Il est noir, avec les faces internes des membres et le dessous du ventre souris. Le poil est ras.

La tête est très expressive, l'œil vif, les paupières clignotantes, l'extrémité du chanfrein blanc-grisâtre. Les oreilles longues, très mobiles, minces et dressées sont garnies d'assez longs poils à l'intérieur.

Le dessus est bien dirigé, le rein court et bien attaché. Les aplombs sont réguliers, les canons courts, les sabots petits à corne très résistante.

Telles sont les caractéristiques du baudet catalan. Il donne des mules légères convenant mieux à l'usage

auquel on les destine, que la mule issue du baudet poitevin, qui est un animal plus lourd uniquement utilisé pour le trait.

De plus, l'éleveur cerdan pense que le baudet catalan est plus résistant que le baudet poitevin, notamment à la chaleur, et qu'il est également plus ardent à la saillie.

Les cerdans faisaient venir le baudet catalan de la région de Vich, en Espagne, où les acheteurs de tous les pays se donnent rendez-vous : Américains, Anglais, Espagnols, Français. L'Afrique du Nord compte également un grand nombre d'amateurs, et particulièrement le Maroc.

Malgré la préférence des éleveurs cerdans pour le baudet catalan, celui-ci a disparu presque totalement de l'élevage depuis une dizaine d'années. Les causes qui amenèrent ce changement sont surtout la rupture des relations entre la France et l'Espagne, et aussi les conditions du change qui sont nettement défavorables à la monnaie française.

Le baudet poitevin a, de cette façon, pris la place du baudet catalan, aidé en cela par l'Administration des Haras et les ateliers de monte particuliers, qui, de plus en plus, utilisent ce géniteur.

Celui-ci est d'un format plus grand que le baudet catalan. Il est massif, son ossature est très développée. La tête est forte, à lèvres très épaisses. Les oreilles sont longues et tombantes. L'encolure est plus forte que celle du baudet catalan, et portée à la façon du cheval. Les membres sont robustes, terminés par des sabots longs et étroits.

Les poils longs, abondants et touffus forment une robe noire ou brune. Le dessous du corps est gris argenté.

DEBOUCHES

La frontière espagnole étant fermée ces dernières années, le commerce du mulet a pris une orientation différente. Mules et muletons sont vendus en général à l'âge de six mois à des négociants du Centre, du Vaucluse, du Tarn, de la Haute-Garonne. L'Espagne a également reçu une modeste part, grâce à la proximité de la principauté d'Andorre, qui facilite le passage de la frontière.

MODE D'ELEVAGE

Au point de vue de l'hygiène, le baudet est aussi mal partagé que les bovins et les juments poulinières ou mulassières.

Les étalonniers cerdans, au nombre d'une dizaine, maintiennent toute l'année leurs animaux dans des réduits obscurs, bas, sans ouvertures, sur des couches impressionnantes de fumier. Ils n'en sortent que pour effectuer les saillies, recouverts d'une carapace de fumier qu'on n'enlève pas toujours pour les conduire au concours annuel.

Heureusement le baudet est robuste, rarement malade. Néanmoins on note de temps à autre quelques cas de fourbure, conséquence d'une stabulation prolongée.

La jument mulassière subit le même sort que la jument poulinière, et le muleton vendu à la fin de l'estivage, ne donne pas plus de travail à son propriétaire, que ne lui en a donné le poulain.

ETAT SANITAIRE DE L'ELEVAGE EQUIN

A part les épidémies de gourme qui s'étendent avec une très grande rapidité, étant donné les conditions très défectueuses dans lesquelles sont main-

tenus les animaux pendant l'hiver et avant l'estivage, les maladies contagieuses n'ont jamais atteint les chevaux de Cerdagne, pas même la dourine, qui cependant sévit en Espagne à l'état endémique, et qui fait des ravages dans d'autres régions de France, notamment dans le Finistère, la Haute-Saône, le Gard, le Doubs.

c) L'ELEVAGE OVIN

ORIGINES

L'élevage du mouton dans les Pyrénées-Orientales, a toujours joui d'une faveur spéciale auprès des habitants de ce pays, et particulièrement en Cerdagne, où dès le XI[e] siècle, les communautés ont joui plus qu'ailleurs des droits de vaine pâture, car elles avaient des droits d'usage sur les propriétés particulières et sur les domaines royaux.

Les co-propriétaires ne pouvaient défricher sans perdre leurs droits. Les rois d'Espagne, eux-mêmes, pour tirer plus aisément des ressources financières de l'industrie pastorale, donnèrent aux associations de pasteurs des privilèges exorbitants. Le défrichement des terres vagues était interdit, la jouissance des pâturages au plus bas prix était garantie aux pâtres. Ces droits étaient vraiment exorbitants, et ce n'est qu'à partir du XIX[e] siècle que l'on assista à l'élaboration de chartes qui subsistent encore en maints endroits.

Il est donc facile de concevoir l'importance du troupeau ovin à cette époque. Jusqu'au milieu du XIX[e] siècle, la province du Roussillon nourrissait environ 300.000 bêtes.

D'après une étude de M. Pallustres, archiviste des Pyrénées-Orientalese, il y avait en 1730, dans

la seule Cerdagne française, d'après l'état dressé par le viguier SUART, 24.520 bêtes à laine, et le sieur François DE PONT, d'Osséja, en possédait à lui seul 2.500.

POPULATION OVINE A L'ORIGINE

De temps immémorial, les populations ovines de l'Espagne jouissaient d'une réputation mondiale pour la qualité de leur laine. La race Mérinos était en quelque sorte la race ovine espagnole par excellence. Le Roussillon ayant appartenu à l'Espagne jusqu'au traité des Pyrénées, ne pouvait que bénéficier de cet état de choses.

La race Mérinos resta cependant longtemps dans le type primitif. Ce n'est que dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle que des efforts coordonnés furent poursuivis en France pour l'amélioration et l'extension de la race Mérinos. En 1786, fut créée la bergerie royale de Rambouillet et en 1807 la bergerie impériale de Perpignan. Sous l'influence de cette dernière, la race Mérinos s'améliora dans le pays, par suite de l'introduction de géniteurs de choix, et il y a une trentaine d'années environ, on pouvait voir dans diverses fermes cerdanes, à Eyne, au mas Rondole, à Saint-Léocadie, à Angoustrine, des troupeaux Mérinos d'une grande valeur.

Aujourd'hui, le Mérinos a pratiquement disparu de la Cerdagne, on ne le retrouve que dans la partie languedocienne du département des Pyrénées-Orientales : dans les cantons de Sournia, Saint-Paul-de-Fenouillet et Latour-de-France. Vivant dans les zones infertiles et sèches des Corbières, il est d'un format plus réduit que la variété Roussillonnaise proprement dite.

Ce troupeau Mérinos est entretenu à la manière des chèvres de ces mêmes régions : pacage toute la journée dans la « garrigue » et retour chaque soir à la bergerie. Il ne transhume pas et comme le faisait remarquer justement M .le Professeur Pons : « Cela n'est pas le moins curieux de l'évolution de l'élevage ovin pyrénéen, que le passage à la sédentarité de cette race dont les ancêtres étaient des transhumants par excellence. »

En Cerdagne, les ovins de la race Tarasconnaise ont peu à peu remplacé l'ancienne race Mérinos dont la sélection entreprise au début du XIX[e] siècle n'a pas été poursuivie.

Les 20.000 ovins qui peuplent le canton de Saillagouse et les quelques communes cerdanes du canton de Mont-Louis sont de type Tarasconnais.

CARACTERISTIQUES

Les animaux de cette race sont de forte taille. Le poids, pour les mâles varie de 90 à 100 kilos, pour les femelles il est de 35 à 40 kilos.

La tête est grosse, longue, moyennement busquée, assez souvent armée dans les deux sexes, particularité qui disparaît de plus en plus. Le crâne est presque plat, large, à saillies orbitaires développées.

La face est longue, un peu épaisse, régulière, à mâchoires fortes. Le corps est épais et long, porté par des membres forts. Ces animaux ont des épaules vigoureuses, des cuisses fortes et des gigots développés.

La corne des onglons est noire et très dure, les aplombs sont parfaits.

La toison, à laine frisée, est semi-ouverte, semi-fermée, laissant à nu la tête et les membres, seul le

cylindre corporel, le bord supérieur de l'encolure et ses faces latérales sont recouverts.

Toutes les variétés de la race Tarasconnaise sont représentées en Cerdagne. Ces animaux sont presque toujours blancs, avec la tête et les jambes tigrées ou marquées de taches brunes ou noires. Exceptionnellement on rencontre des animaux entièrement blancs, ou entièrement bruns ou noirs.

Cette race est très rustique, d'allures légères, entraînée à la marche rapide et aux longs déplacements que nécessite la transhumance à laquelle elle est soumise.

ESSAIS D'AMELIORATION

Pour améliorer la production en viande du troupeau ovin cerdan, les Services Agricoles avaient décidé, il y a une vingtaine d'années, d'introduire des reproducteurs Dishley-Mérinos réputés pour leur aptitude à la boucherie. Une propagande intense avait été faite aux éleveurs; malheureusement les crédits alloués étaient faibles et utilisés surtout pour l'amélioration de la race bovine.

Il y eût quelques timides essais de la part de certains propriétaires auxquels on avait concédé un certain nombre de béliers. Mais cet effort fut entravé par les coutumes locales auxquelles les bergers sont profondément attachés. Les propriétaires craignent de mécontenter leur berger et lui abandonnent pratiquement la direction du troupeau. Aussi le Dishley-Mérinos n'eut pas de vogue parmi les bergers cerdans habitués aux moutons transhumants.

On tenta également d'introduire des béliers de race Charmoise, mais ceux-ci subirent le même sort que les Dishley-Mérinos.

Depuis ces tentatives d'amélioration, le troupeau ovin cerdan n'a fait l'objet d'aucune attention particulière et à l'heure actuelle il constitue pratiquement un rameau de la sous-race Tarasconnaise.

APTITUDES

Les ovins de Cerdagne sont destinés surtout à la production de la viande. Celle-ci est utilisée sur place et elle est fournie par les agneaux de lait et les agneaux gris qui sont très estimés. Une très faible partie des ovins cerdans est absorbée par le reste du département et notamment par la ville de Perpignan. Ceci se conçoit si l'on veut bien considérer que la Cerdagne se trouve surpeuplée, une bonne partie de l'année par des touristes ou des malades qui occupent les différentes stations thermales ou climatiques du pays. Aussi le Roussillon est-il tributaire des régions environnantes pour la viande de mouton.

Ces animaux fournissent également une quantité moyenne de laine qui n'est cependant pas négligeable. La finesse et la résistance de cette laine sont à l'heure actuelle les seules marques du passage du Mérinos en Cerdagne. Le tassé de la toison est au-dessus de la moyenne et les sujets chez lesquels le sang Mérinos est absent, ont encore une assez forte proportion de jarre.

MODE D'ELEVAGE

Comme les autres espèces, les moutons sont soumis au régime de la transhumance, comportant : la semi-stabulation, l'estivage et l'hivernage.

Semi-stabulation :

Au printemps, avant de rejoindre la haute-montagne, les moutons paissent dans les prairies avoisinant les villages, et dans les champs qu'ils fécondent de leur fumier. Le soir venu, ils sont parqués sur place à l'aide de clôtures mobiles que l'on déplace quand on juge le terrain suffisamment fumé. Ce procédé évite ainsi le transport du fumier de la ferme aux champs. Les bergers surveillent leur troupeau, et la nuit venue, ils se couchent dans une sorte de niche, ressemblant à un immense bahut, que deux longues perches fixées à ses côtés servent à transporter d'un endroit à l'autre.

C'est pendant cette période que les accidents digestifs graves, voire même mortels se produisent. Ils sont dus surtout à une alimentation abondante et verte constituée par une herbe très tendre, très aqueuse, et par des changements brusques de température.

Estivage :

Après avoir été tondus à la fin du printemps, les moutons rejoignent la haute-montagne. Le départ s'effectue bien souvent vers la mi-juin, et même au commencement de juillet pour certains troupeaux, alors que les bovins et les chevaux sont partis depuis déjà un mois.

Les propriétaires de moutons confient chacun leurs bêtes à un berger qu'ils louent. Ces troupeaux comptent en général une centaine de bêtes. Quelques-uns seulement atteignent un effectif de 150 à 200 animaux.

Si l'importance du troupeau ne justifie pas le paiement d'un berger, il est abandonné seul à la montagne.

Comme pour les autres espèces, l'estivage constitue la meilleure période pour les ovins, car ils trouvent à ce moment-là l'herbe et l'eau en abondance.

La vie en montagne est simple ; le troupeau vit en complète liberté sous la surveillance du berger dont l'activité se borne à orienter les déplacements.

L'installation est tout aussi sommaire pour les moutons que pour les autres animaux. Ils subissent toutes les intempéries, la brutalité et la mobilité des agents atmosphériques.

Pendant toute cette période, la monte s'effectue en toute liberté. Les béliers de tous âges, de tous formats, de toute conformation effectuent la saillie sans aucun contrôle, ce qui constitue une entrave à l'amélioration du troupeau.

Les troupeaux cerdans ne sont pas seuls à bénéficier des pacages de haute-montagne. Certains troupeaux de la plaine roussillonnaise .très peu nombreux à l'heure actuelle viennent aussi pacager au Carlitte. Nombreux également sont les troupeaux de l'Aude (une trentaine environ), de l'Ariège et de l'Hérault qui transhument en Cerdagne.

Hivernage :

En général, au commencement d'octobre, alors que les premiers froids apparaissent, les moutons quittent la haute montagne. Quelques troupeaux rejoignent leurs bergeries obscures, basses, sans ouvertures, où les animaux manquent d'air et d'espace. L'alimentation est parcimonieuse et de mauvaise qualité. Depuis quelques années, la pratique de la transhumance hivernale s'est introduite en Cerdagne. Un bon nombre de troupeaux sont acheminés dans la plaine vers la fin de l'automne.

Ils séjournent dans les régions peu fertiles s'étendant le long de la mer, d'Argelès-sur-Mer à l'étang de Salses où les terres ne peuvent être exploitées au point de vue maraîcher ou viticole.

TRANSHUMANCE INTERNATIONALE

Un bon nombre de troupeaux espagnols viennent chaque année pacager dans les pasquiers français de Cerdagne, ceci en vertu de contrats explicités dans des actes internationaux, comme nous l'avons mentionné à propos des bovins.

Avant la révolution espagnole, on comptait 25 troupeaux espagnols totalisant environ 1.000 têtes, qui venaient pacager en Cerdagne française. Ils étaient reçus aux bureaux de douane de La Tour-de-Carol, Estavar, Bourg-Madame. La guerre civile en Espagne et ensuite la fermeture de la frontière avaient ralenti ce mouvement qui, peu à peu, reprend son rythme normal.

Ces déplacements sont soumis à certaines règles mentionnées dans le traité du 26 mai 1866, notamment en ce qui concerne la commune espagnole de Llivia et la commune française d'Angoutrine.

Les troupeaux en provenance de l'enclave espagnole et allant pacager au Carlitte, ont des droits de passage à travers le territoire de la commune d'Angoustrine. Celle-ci doit laisser ses terres en guéret au lieu et au moment du passage des troupeaux. Cette obligation sera abolie dès qu'Angoustrine offrira à Llivia un chemin permanent duquel ne devront plus s'écarter les troupeaux sous peine d'amende, ceci après un délai de 5 ans.

Jusqu'à l'ouverture du chemin, l'alcade de Llivia avisera le maire d'Angoustrine au moins huit jours avant le départ des troupeaux pour le Carlitte.

ETAT SANITAIRE DU TROUPEAU OVIN

La clavelée qui sévit à l'état endémique en Espagne, ne provoque plus d'accidents en Cerdagne, grâce à la vaccination obligatoire des troupeaux espagnols venant pacager en France, vaccination exigée par les autorités françaises dans la convention de 1921.

Les derniers cas de clavelée remontent à 1932, où il y eût 22 malades et 1 mort.

La fièvre aphteuse fit également des ravages parmi les ovins, particulièrement en 1927, en 1931 et en 1933. Depuis, la vaccination par le vaccin de Waldmann a permis de mettre les animaux à l'abri de cette redoutable maladie.

d) L'ELEVAGE PORCIN

L'élevage des porcs n'existe en Cerdagne que sous la forme d'un élevage familial.

Anciennement l'élevage du porc était plus intense. STRABON, géographe grec né en 50 avant Jésus-Christ, raconte que les habitants de la Cerdagne faisaient à cette époque le commerce des jambons.

Le jambon et le saucisson de Cerdagne ont gardé leur réputation, mais leur commerce ne se pratique plus.

Les porcs que les paysans engraissent sont achetés en Gascogne, en Limouzin, dans la Corrèze, la Lozère, la Creuse. Ils sont malheureusement aussi mal entretenus, sinon pire, que les autres animaux, même dans les exploitations les plus importantes.

Ces dernières années, on comptait en Cerdagne, environ 2.000 porcins. La faible importance numérique de cet élevage, n'appelle pas de considérations particulières.

e) POLICE SANITAIRE A LA FRONTIÈRE

LEGISLATION DOUANIERE

Par sa situation et sa topographie, la Cerdagne française est soumise toute entière au régime douanier.

La législation douanière par le contrôle et la surveillance qu'elle comporte sur les animaux exportés, importés ou circulant dans la zone frontière, complète et renforce la législation sanitaire qui resterait inefficace dans son action et défaillante dans ses résultats par suite de la précarité de ses moyens d'intervention, ainsi que par l'insuffisance des sanctions pénales qu'elle prévoit.

Nous nous proposons donc, dans ce chapitre, de donner certains textes officiels intéressant le contrôle du bétail et la transhumance; mais auparavant, il semble nécessaire d'exposer certaines notions générales indispensables, concernant le rayon frontière de terre, les bureaux de douanes, le passavent, l'acquit à caution.

Le rayon frontière de terre désigne l'espace situé autour du territoire et en-deça des frontières et dans lequel s'exerce le régime des douanes. Il est fixé à vingt kilomètres par la loi du 8 floréal an XI, article 84.

Cette distance est calculée sans avoir égard aux sinuosités des routes, et en prenant pour base la mesure la plus droite à vol d'oiseau (art. 42 de la loi du 22 août 1791).

Les bureaux de douanes situés près de la frontière sont les bureaux d'entrée, ou bureaux de première ligne. L'espace situé entre la frontière et la ligne brisée reliant les postes de brigade et les bureaux de douanes constitue la zone extérieure.

Les propriétaires d'animaux devant se déplacer dans le rayon frontière sont obligés de se munir de certaines pièces garantissant la libre circulation de leur troupeau. Ces pièces sont : le passavent et l'acquit à caution.

LE PASSAVENT :

C'est un simple permis de circulation délivré par les douanes aux propriétaires ou conducteurs dont les marchandises doivent circuler ou être transportées dans le rayon frontière. Le défaut de passavent comporte la confiscation de la marchandise (loi du 22 août 1791) avec amende.

Le passavent indique le lieu et l'heure du départ, celui de la destination, il fixe en toutes lettres la durée du transport et la route à suivre, il contient l'obligation de se présenter aux préposés des bureaux qui se trouvent sur la route pour y être visé et à toutes réquisitions, aux employés des divers postes de douanes. Les passavents ne peuvent être délivrés que par les bureaux de douanes et non par l'administration municipale.

L'ACQUIT A CAUTION :

L'acquit à caution est un acte constatant que des marchandises prohibées ou sujettes à des droits ont

été admises, soit à l'entrepôt, soit au transit sous promesse cautionnée de les rapporter, à la charge en cas d'inexécution dans un délai fixé, d'en payer la valeur ou d'en acquitter les droits avec amende (Daloz).

L'acquit à caution diffère sensiblement du passavent. Alors que celui-ci ne constitue qu'un simple permis de circulation, celui-là comporte une garantie de paiement. Le passavent, s'il donne à l'expéditeur le droit de faire circuler les marchandises dans le rayon légal, il lui impose l'obligation de le représenter aux préposés de tous les bureaux trouvés sur la ligne des douanes que doit parcourir, sous peine d'amende et de confiscation, la marchandise. L'acquit à caution par contre libère le porteur de cette obligation. Il suffit que cette pièce soit représentée au bureau d'entrée dans le rayon et au bureau de sortie, mais non aux bureaux intermédiaires.

Le compte ouvert :

Sous la dénomination de : Régime du compte ouvert, il faut entendre le régime douanier exceptionnel auquel sont assujettis pour certains produits, les établissements situés dans le voisinage de la frontière. Or, par sa topographie la Cerdagne se trouve être placée toute entière sous ce régime douanier. Certaines communes qui pourraient y échapper, s'y trouvent soumises du fait de leur proximité de l'enclave espagnole de Llivia.

Institué par l'arrêté du 22 messidor an X, ce régime est précisé en ce qui concerne les animaux, par la loi du 27 juillet 1822, dans son article 10.

Le 6 août 1822, une ordonnance complète cette loi. L'article 3 de cette ordonnance stipule les prescriptions suivantes : « Les détenteurs de bœufs et

de vaches habitant deux kilomètres et demi en-deça de la première ligne de douanes, ou ceux établis sur certains points entre cette ligne et l'étranger (zone extérieure) devront, dans les 15 jours de la promulgation de la présente ordonnance faire, au bureau le plus voisin de leur domicile, la déclaration du nombre, de l'espèce et de la qualité des pièces qui sont actuellement dans l'étable. Cette déclaration fera la base d'un compte ouvert, qui sera tenu au courant et contrôlé tous les six mois au moins par des recensements des agents des douanes.

D'abord limité aux bœufs et aux vaches par l'ordonnance du 6 août 1822, le régime du compte ouvert est actuellement appliqué à toutes les espèces domestiques : bovine, ovine, équine et porcine.

De la déclaration :

D'après l'ordonnance du 6 août 1822, les détenteurs d'animaux doivent faire au bureau le plus voisin de leur domicile, la déclaration du nombre et de l'espèce qu'ils possèdent.

Les augmentations provenant de reproductions sur place seront déclarées dans la quinzaine (art. 3).

Les animaux nouvellement introduits et devant rester dans l'exploitation doivent, à leur arrivée, être présentés au bureau des douanes le plus voisin (art. 8).

La déclaration doit être faite sur papier libre, et revêtue de la signature. Elle doit être faite distinctement pour les prises en charge et les décharges du compte ouvert (circulaire du 3 décembre 1822).

La déclaration n'est pas obligatoire pour les jeunes veaux qui doivent être abattus pour la boucherie dans la quinzaine de leur naissance.

Du recensement :

Cette mesure résulte des dispositions de l'article 3 de l'ordonnance royale du 6 août 1822. Elle est effectuée tous les six mois au moins, par des recensements des agents des douanes.

Les différences en moins ne donnent lieu à aucune poursuite et sont simplement constatées à l'effet d'annuler proportionnellement le droit de mettre en circulation.

Les différences en plus, c'est-à-dire l'augmentation des effectifs, entraîneront le paiement du double droit d'entrée, à moins qu'elles ne proviennent de reproductions sur place survenues dans la quinzaine qui aura précédé le recensement.

La marque des animaux de la lettre D sur la cuisse, prescrite par l'ordonnance de 1822 (art. 5 et 8) a été abandonnée.

Règlementation de la circulation :

Le transport des animaux qui partent du rayon de deux kilomètres et demi de la première ligne des douanes ou de la zone extérieure et de ceux qui doivent y venir, ne peut s'effectuer qu'à l'aide d'un passavent (circulaire du 3 décembre 1822).

Sanctions pénales :

La circulation des animaux dans la zone extérieure ou dans la zone des deux kilomètres et demi soumise au régime du compte ouvert, entraîne, d'après la loi des 6 août et 22 août 1791, la confiscation des animaux et une amende si le détenteur n'a pas de compte ouvert.

MESURES CONCERNANT LES PACAGES

Certaines communes de Cerdagne, possèdent des pacages dans la zone extérieure. Les troupeaux de

ces communes sont soumis aux prescriptions formulées dans le règlement du 15 juillet 1825.

Article 15. — Les propriétaires ou gardiens qui voudront distraire de leurs troupeaux des têtes de bétail, soit pour les changer de pâturage, soit pour les abattre ou les vendre, devront remettre préalablement au bureau où l'acquit à caution aura été délivré, une déclaration énonciatrice de ces têtes de bétail.

Article 16. — Les reproductions et les extinctions devront aussi être déclarées le plus tôt possible au bureau ou l'acquit à caution aura été délivré.

Article 19. — Cet article stipule qu'un acquit à caution est nécessaire pour l'introduction dans le pacage situé dans la zone extérieure, de toute tête de bétail autre que celles qui naissent dans cette zone.

PACAGES INTERNATIONAUX

Les pacages du Carlitte, du Puymorens, de La Tour-de-Carol, d'Enveitg étant, comme nous l'avons vu, ouverts à des troupeaux espagnols en provenance soit de l'enclave de Llivia, soit de la Cerdagne espagnole, une règlementation spéciale a été élaborée afin de faciliter la surveillance de l'administration.

Toute la police des pacages internationaux est dominée par la loi du 2 juillet 1836.

L'article 22 de cette loi précise : « Le pacage du bétail de toute espèce d'un côté à l'autre de la frontière ne pourra avoir lieu qu'à la condition de réimporter ou de réexporter les mêmes troupes en nombre et en espèce, sans addition des jeunes bêtes mises bas pendant le pacage, lesquelles seront assujetties aux tarifs et règlements en vigueur pour l'importa-

tion et l'exportation si on la réclame. Les pertes pendant les pacages sont aux risques des soumissionnaires. »

Le but de la loi du 2 juillet 1836 est de déterminer, d'une manière fixe, les conditions des pacages internationaux là où ils existent en vertu d'usages anciens et de nécessités publiques toujours existantes.

Les troupeaux espagnols venant pacager en France sont soumis aux prescriptions mentionnées dans le règlement du 15 juillet 1825.

Article 22. — La déclaration des troupeaux étrangers amenés en France pour le pacage de saison, sera faite préalablement à leur entrée sur notre territoire.

Article 23. — Cette déclaration sera soumise au bureau le plus voisin du pacage, si celui-ci est situé dans la zone extérieure ou au bureau le plus voisin du lieu d'entrée.

Article 24. — Seront déclarés le jour et l'heure de l'entrée, le point frontière par où elle aura lieu depuis ce point jusqu'au bureau le plus voisin, ou seulement jusqu'au pacage situé en-deça du bureau; le délai dans lequel le troupeau parcourra cette route entre le lever et le coucher du soleil, la valeur des bestiaux par espèce, l'état de gestation des espèces de bétail femelle et le nombre probable des reproductions avec soumission de faire sortir le croît à la fin de la saison.

Article 25. — L'entrée du troupeau en France sera constatée par les préposés au service actif à vue de l'acquit à caution et la vérification du nombre et de l'état des bestiaux sera faite par le receveur ou par un chef de brigade, toujours avec l'assistance

d'un préposé, soit au bureau, soit au pacage situé en deça du bureau.

Article 26. — L'acquit à caution pourra être valable pour six mois.

Article 27. — Les pertes éprouvées durant le pacage seront immédiatement déclarées aux préposés des douanes pour les troupeaux qui existeront dans le rayon frontière, et aux Maires pour les autres troupeaux. Elles ne seront admises qu'autant qu'elles se trouveront constatées par des certificats réguliers.

Article 28. — A moins d'une autorisation spéciale du directeur, le retour des troupeaux à l'étranger devra s'effectuer par l'arrondissement du bureau même qui aura délivré l'acquit à caution.

IMMUNITES ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES DES ZONES FRONTALIERES

Pour la frontière espagnole ces immunités sont explicitées dans le décret du 14-18 juillet 1866.

Article 4. — Dans l'intérêt réciproque de l'industrie pastorale des deux côtés de la frontière, les troupeaux de toute espèce qui passeront directement d'un pays à l'autre pour aller dans les pâturages dont ils ont le légitime usage, ne seront soumis à aucun droit, ni à aucune formalité fiscale.

La même franchise est accordée aux troupeaux qui, en vertu d'un titre régulier, emprunteront un chemin ou un territoire du pays voisin pour se rendre dans les pâturages dont ils ont la jouissance, soit dans ce pays, soit dans le leur.

L'article 5 de ce même décret stipule que les animaux qui s'écarteront à moins de 500 mètres des

pacages ou des chemins qu'ils doivent suivre, ne pourront être considérés comme contrebande. Toutefois les dommages causés sont à la charge du propriétaire.

L'article 6 mentionne le droit pour les communes limitrophes possédant des pâturages dans le pays voisin, de nommer des gardes pour la jouissance de ces pâturages.

TROISIEME PARTIE

LA PRODUCTION ANIMALE

A. LA PRODUCTION LAITIERE

Pendant longtemps le bétail cerdan n'a fourni à l'homme, comme nous l'avons vu précédemment, que le travail nécessaire à l'exploitation agricole, et les engrais indispensables au maintien de la fertilité du sol. Le lait ne constituait pas une richesse importante, car, nous l'avons déjà mentionné, la race Carolaise était vraiment peu apte à cette production. Le lait servait uniquement à l'alimentation des jeunes ou à la consommation familiale et l'industrie laitière était pratiquement inexistante en Cerdagne comme en Roussillon.

Il est cependant établi que l'on fabriquait dans le pays des fromages qui donnaient lieu à un commerce local. Dans les archives des Pyrénées-Orientales, il est mentionné que les gens d'Eyne faisaient, aux environs de 1600, un cens de 7 fromages par maison au prieur de Corneilla. Mais à cette époque on utilisait surtout le lait de brebis, dont l'élevage se pratiquait sur une grande échelle.

Les fromages étaient fabriqués à la ferme, suivant un procédé propre au pays, et que l'on utilise encore aujourd'hui dans les Corbières pour la fabrication des fromages au lait de chèvre. A cet effet, on fait

macérer dans de l'eau des fleurs desséchées d'une espèce d'artichaut (*cyanara cardonculus*), ensuite on écrase ces fleurs, on passe le suc à l'étamine et on le verse dans le lait chauffé à 50-60°. Celui-ci se coagule et se sépare en deux parties : un liquide, le petit lait et l'autre solide, le caillé. Après refroidissement, on remplit de caillé des vases en terre cuite, et on obtient ainsi des fromages frais.

L'organisation de la production laitière en Cerdagne fut amorcée, lorsque en 1911, le chemin de fer de Villefranche à Bourg-Madame fut construit. Depuis cette époque, la production laitière n'a cessé de s'accroître grâce à une adaptation progressive du cheptel bovin, adaptation encouragée par le fait que désormais, les facilités de transport augmentaient, ce qui créait des débouchés importants au lait de Cerdagne, dans la plaine du Roussillon, à une époque où la population de Perpignan et des petites villes environnantes augmentait.

Les éleveurs se trouvèrent donc encouragés par une situation aussi favorable. Bien plus, l'amélioration des voies de communications, amène depuis quelques années de nombreux touristes et malades à Font-Romeu, Superbagnère, Enveitg, les Escaldes. Ce supplément de population absorbe une part appréciable de la production locale.

La production laitière de la totalité du département des Pyrénées-Orientales a triplé depuis 1913. Elle est actuellement de 150.000 hectolitres.

La production cerdane entre pour une très grande part dans cette quantité. Ce n'est pas que le cheptel bovin se soit accru dans cette région, mais il faut attribuer ces résultats à une amélioration du troupeau local, soit par croisement continu au début,

soit surtout par importation d'animaux Schwitz par la suite.

La Cerdagne arrive en tête de toutes les régions productrices de lait dans les Pyrénées-Orientales, tant pour le nombre d'animaux que pour la production.

En 1937, on enregistrait les états suivants :

	Nombre de Vaches	Nombre moyen de Vaches laitières		Production moyenne par an		Production totale (Hl)
		lait unique.	plusi. fins	lait	plusie. fins	
Cerdagne.	4.560	1.080	3.200	2.075	1.100	57.610
Capcir.	1.440	250	800	1.400	600	8.300
Conflent.	2.900	1.650	900	2.500	1.000	50.200
Vallespir	1.250	350	700	2.200	1.050	15.050
Roussillon.	1.800	1.600	150	2.300	1.200	38.600

D'après ce tableau, nous voyons que le nombre de vaches utilisées pour la seule production du lait en Cerdagne a considérablement augmenté, puisque de 1.080 en 1937, il est passé à 2.200 ces dernières années. Par contre la quantité de lait mis dans le commerce a diminué, car elle est passée de 37.400 hectolitres en 1937 à 33.000 hectolitres en 1947. Ceci tient aux conditions économiques dont nous avons parlé plus haut : Les éleveurs gardent leurs animaux jeunes plus longtemps et ceux-ci absorbent une plus grande quantité de lait.

Conditions de la production.

Seule la race Schwitz est à l'origine d'une telle production laitière en Cerdagne. Déjà dans les autres régions montagneuses des Pyrénées-Orientales, où on exploitait la race Gasconne à muqueuses noires, on s'adonne de plus en plus à l'élevage de la race Schwitz, avec moins de succès cependant, car le Capcir et le Haut-Vallespir sont des régions plus rudes et plus pauvres que la Cerdagne.

Le tableau suivant donne le pourcentage des animaux Schwitz dans les différentes régions des Pyrénées-Orientales :

NOMBRE de VACHES LAITIÈRES		RACES EXPLOITÉES ET POURCENTAGE
Cerdagne. . .	4.280	Schwitz 85 %, divers 15 %.
Capcir.	1.050	Schwitz 15 %, croisements et gascons 85 %.
Conflent. . .	2.550	Schwitz 85 %, divers 15 %.
Vallespir. . .	1.050	Schwitz 25 %, croisements et gascons 75 %.
Roussillon. .	1.750	Schwitz 60 %, tachetées de l'Est 20 %, Bordelaises 10 %, Hollandaises 10 %.

MODALITES D'EXPLOITATION ET ALIMENTATION

Nous avons déjà écrit antérieurement que les vaches ne sont pas uniquement exploitées en vue de la production du lait.

Elles sont également utilisées pour les travaux des champs. Toutefois, dans la plupart des exploitations, le nombre de vaches est plus que suffisant pour assurer les travaux de la ferme. De plus, les agriculteurs s'habituent peu à peu à travailler avec des bœufs. Tout ceci permet de laisser au repos ou de ne faire travailler que très modérément les vaches en lactation.

La nourriture est médiocre en hiver. Les services agricoles ont cependant accordé une ration de tourteau aux détenteurs des meilleures laitières, mais son utilisation est peu courante encore.

De mai à septembre les animaux vont en haute-montagne. Le troupeau transhumant est constitué de vaches taries, en état de gestation avancée, des mères qui allaitent.

L'exploitation laitière des animaux en montagne est inexistante, faute de locaux où pourrait s'effectuer la traite tout au long de l'estivage, les jasses n'offrant aucune commodité pour cette opération. Ainsi les veaux qui suivent leur mère au pâturage ne peuvent être sevrés en montagne et la production laitière est frustée du lait fourni par les mères encore en lactation, pendant au moins deux mois.

VARIATIONS SAISONNIERES DE LA PRODUCTION LAITIERE

Le lait produit en Cerdagne, dans sa partie commercialisée, est expédié vers la plaine du Roussillon par l'intermédiaire des différentes coopératives installées dans le pays.

En 1947, celles-ci ont livré au commerce 24.160 hectolitres payés au producteur 20 francs le litre. La quantité la plus importante de lait est fournie au printemps, avant le départ en montagne, et au retour, avant l'hiver. Avec l'estivage, la production journalière diminue de moitié. La diminution du lait sur les marchés roussillonnais est encore accrue par le fait que les touristes et les malades peuplant la Cerdagne à la belle saison, consomment une quantité appréciable de la production.

CONDITIONS DE RECOLTE DU LAIT

Qualité du lait :

Le lait récolté en Cerdagne est d'excellente qualité et très aromatique. Les laits de ramassage atteignent 40-42 % de matières grasses en hiver, et en été la moyenne oscille entre 35 et 38 %.

Il faut environ 22 à 24 litres de lait pour faire un kilogramme de beurre en hiver, quand le bétail est à l'étable, et 25 à 26 litres quand il est au pâturage.

Comme dans bien d'autres régions, certains éleveurs ont la fâcheuse habitude quand ils ont de jeunes veaux à l'allaitement, d'effectuer un début de traite à la main et de laisser au jeune animal le soin de terminer l'opération. Il résulte de ce fait que le veau profite du beurre, et que le lait obtenu par la traite est moins riche en matières grasses.

Dans la haute Cerdagne, la température froide qui règne la plus grande partie de l'année, constitue un puissant facteur de conservation des laits. Aussi la coopérative de la Cabanasse s'est dispensée pendant longtemps d'un pasteurisateur sans avoir d'ennuis pour la conservation. Malheureusement le producteur ne prend pas toujours suffisamment de précautions et laisse bien souvent ses bidons séjourner trop longtemps au soleil et certains laits arrivent à la laiterie avec 20 à 22 degrés Dornic, ce qui les rend difficilement utilisables.

Matériel de laiterie :

Autrefois les producteurs ne disposaient que de récipients en bois n'assurant qu'une très mauvaise conservation du lait, leur nettoyage étant difficile à réaliser. Actuellement, les producteurs possèdent tous des récipients métalliques qui leur sont géné-

ralement fournis par la coopérative ou le ramasseur. Les filtres à lait fournis également par les coopératives sont insuffisamment utilisés. On se contente le plus souvent d'une simple toile plus ou moins bien entretenue, ou d'un filtre à toile métallique. Ainsi, l'hygiène de la traite laisse encore beaucoup à désirer. Les laits de ramassage contiennent souvent beaucoup trop d'impuretés, conséquence d'un mauvais entretien des étables et des bêtes.

UTILISATION DES LAITS

Le lait fourni par la Cerdagne est utilisé comme suit, et dans les proportions suivantes : le tiers de la production est consommé à la ferme, les deux autres tiers vont au commerce.

En 1937, on pouvait compter en Cerdagne 36.000 hectolitres de lait vendus en nature, 950 hectolitres sous forme de beurre, 300 hectolitres sous forme de fromage et 150 hectolitres sous forme de crême. Actuellement le lait de ramassage est entièrement livré en nature aux intermédiaires de la plaine roussillonnaise.

Malgré cela, le département des Pyrénées-Orientales ne se suffit pas encore à lui-même. Cependant cette tutelle économique disparaît de jour en jour. Il y a une quinzaine d'années, le Roussillon était tributaire des régions de Mazamet, de Montauban, de Muret. Actuellement, les neuf dixièmes des besoins sont assurés par les régions laitières du département, surtout par la Cerdagne, et le dixième seulement par le département de l'Ariège.

ORGANISATION PROFESSIONNELLE DES PRODUCTEURS DE LAIT

A mesure que la production laitière augmentait,

des coopératives se sont créées, et aujourd'hui la Cerdagne est dotée d'une organisation laitière satisfaisante. Elle compte trois coopératives qui collectent le lait de toute la région. Ce sont les coopératives de la Cabanasse, d'Err et de Bourg-Madame, auxquelles vient de s'ajouter depuis peu celle d'Odeillo.

La coopérative de la Cabanasse, la plus ancienne, créée en 1913 groupe une cinquantaine de producteurs. Le volume de lait traité par cette coopérative croît constamment. En 1942, elle traitait environ 2.000 hectolitres .En 1947 elle a livré au commerce 3.870 hectolitres. Cette augmentation est dûe à l'apport du Capcir qui, de plus en plus, s'oriente vers l'élevage de la race Schwitz. La situation de cette coopérative à proximité de la voie ferrée permet un écoulement facile de ses produits.

La coopérative de Bourg-Madame est la deuxième en date en Cerdagne, elle fut créée en 1920. D'après les statistiques de 1942, cette coopérative reçoit de 11.000 à 12.000 hectolitres de lait par an, qu'elle revend en nature aux intermédiaires de la région perpignanaise. Cette coopérative se ressent de l'influence qu'exerce sa rivale d'Err, et sa collecte de 1947 n'a atteint que 8.300 hectolitres.

La coopérative d'Err créée en 1934, groupe actuellement 150 producteurs. Pendant les années de guerre elle traitait environ 5.300 hectolitres par an. Depuis trois ans, sa renommée n'a fait que croître et en 1947, elle a fourni au Roussillon 8.420 hectolitres. Son rayon d'action s'accroît de jour en jour et elle envisage actuellement l'agrandissement de son installation frigorifique.

Il y a une dizaine d'années, elle fabriquait la majeure partie du beurre de Cerdagne; quand au

fromage genre Port-Salut, fourni par le pays, c'est elle qui en avait le monopole. Aujourd'hui elle a abandonné cette industrie, et ne livre plus que le lait en nature.

Récemment un nouveau centre de ramassage s'est ouvert à Odeillo et en 1947 a collecté 3.570 hectolitres.

AMELIORATION DE LA PRODUCTION LAITIERE LA SELECTION LAITIERE ET BEURRIERE

Augmenter la qualité et la quantité de la production laitière tout en diminuant le prix de revient, telle doit être la préoccupation constante des éleveurs. Actuellement le prix du lait payé au producteur n'est pas rentable, en raison même des charges qui pèsent sur cette production. Cette situation est aggravée par le fait que le cheptel ne procure pas un rendement suffisant.

D'une façon générale les bêtes très bonnes laitières sont seules rémunératrices; si les bêtes assez bonnes ne laissent pas de profit, les animaux passables ne paient pas les frais qu'ils nécessitent et de ce fait vivent en parasite dans l'étable.

Il importe donc de continuer à améliorer le bétail laitier, si on veut arriver à une production laitière satisfaisante en quantité et en qualité.

Des améliorations quantitatives et qualitatives tangibles ne peuvent se produire que si on poursuit les buts fixés par le Syndicat d'Elevage.

Le choix des reproducteurs mâles doit être très sévère. En Cerdagne, on est arrivé par les concours, à obtenir des taureaux de qualité appréciable. Il importe que l'attention apportée à cette sélection ne

se relâche pas. La règlementation de la monte publique contribuera également à l'amélioration du cheptel bovin cerdan.

Quant aux femelles laitières, il est nécessaire que les éleveurs ne conservent que celles dont les parents possèdent des qualités éprouvées. Il faudrait également que l'usage des bœufs de travail se répande davantage, de telle façon que les femelles soient consacrées entièrement à la production laitière. De plus, il serait souhaitable qu'une surveillance des saillies soit effectuée en montagne, afin d'éviter la fécondation de femelles trop jeunes, ce qui nuit au développement organique et par suite à la fonction de lactation.

Comme nous l'avons mentionné au premier chapitre, il est nécessaire qu'une amélioration de l'alimentation se fasse parallèlement à celle du bétail. De grands efforts sont faits en Cerdagne dans ce sens là, ils doivent être soutenus, si l'on veut que l'entreprise soit couronnée de succès.

Mais pour que ces mesures portent pleinement leurs fruits, il faut qu'elles soient accompagnées du contrôle laitier. En effet si le choix judicieux des géniteurs et l'amélioration de l'alimentation sont nécessaires pour obtenir et maintenir la pureté d'une race le contrôle laitier permet, à l'intérieur de cette race, un choix plus précis des animaux, car il est basé sur leur aptitude laitière, et seul le contrôle de la quantité et de la qualité permet d'apprécier, d'une manière rationnelle, la puissance de production d'un individu déterminé. On arrive, par ce procédé, à obtenir des troupeaux d'une grande valeur laitière et il est à remarquer que les pays grands producteurs de lait sont précisément ceux où la

sélection laitière est la plus poussée, comme le mettent en évidence les chiffres ci-dessous :

Effectif soumis à la sélection	HOLLANDE 15 %	SUISSE 13 %	ALLEMAGNE 11 %	FRANCE 0,5 %
Moyenne annuelle par vache	3.500 l.	3.300 l.	3.000 l.	2·500 l.

La connaissance des rendements de chaque laitière permet à l'éleveur d'éliminer les mauvaises vaches et de les remplacer par des sujets de meilleure qualité, issus de bonnes laitières de son étable.

La sélection possède également l'avantage d'isoler les reproducteurs destinés à l'amélioration des qualités laitières et beurrières d'un troupeau. Nous savons en effet que ces qualités sont héréditaires tant chez la vache que chez le taureau. Un taureau fils d'une vache réputée grande laitière a de fortes chances de donner des produits très intéressants.

L'étude des résultats mensuels du contrôle laitier permet en outre de constater les carences alimentaires et il est ainsi possible au contrôleur de guider l'éleveur dans le rationnement de ses animaux.

La sélection laitière et beurrière constitue donc un puissant facteur d'amélioration de la production. C'est pour cette raison que les services de l'agriculture ont créé, en février 1947, un Syndicat de Sélection Laitière et Beurrière en Cerdagne. Ce Syndicat n'a commencé à fonctionner que le 1er décembre 1947. Il groupe 25 exploitations et le contrôle laitier ne s'étend pour le moment qu'à 64 vaches.

Les analyses sont effectuées suivant le procédé Leroy. Au cours de ses tournées, le contrôleur vérifie, s'il y a lieu, l'identité des veaux issus de parents inscrits au Herd-Book de la race Schwitz; il se porte ainsi garant de l'exécution correcte des opérations de sélection.

Il serait souhaitable que le contrôle laitier s'oriente également vers le contrôle de l'hygiène surtout dans une région où l'aménagement des étables ne fait l'objet d'aucune amélioration. Le contrôleur pourrait faire des prélèvements d'échantillons de propreté et inciter les éleveurs à prendre plus de soin pour la traite et la tenue des récipients.

B. LA PRODUCTION DE LA LAINE

Anciennement l'industrie de la laine était très florissante en Cerdagne. Elle possédait des moutons donnant chacun 4 kilogrammes de laine. Elle fournissait à l'industrie plus de 1.000 quintaux par an. Cette industrie revêtait surtout le caractère familial et alimentait des nombreuses fabriques de drap, de tricots, de bas. Les négociants cerdans écoulaient leurs produits jusque dans les grandes villes : Bordeaux, Lyon, Marseille. Au début du XX^{e} siècle existaient encore des filatures à Err, Osséja, Mont-Louis, La Cabanasse et Angoustrine.

Aujourd'hui toute cette industrie a disparu et il ne reste que la filature d'Angoustrine qui absorbe une très faible partie de la laine de Cerdagne. Les ovins actuels donnent une laine moins abondante : la production par animal est de 1 kg. 500 environ, et la production annuelle oscille aux environs de 350 quintaux. La laine est remise à des ramasseurs qui l'expédient dans les grands centres de Mazamet et de Castres. La vente se fait à la ferme, car il n'existe pas de foire aux laines en Cerdagne.

CONCLUSION

Actuellement, la Cerdagne a concentré tous ses efforts sur l'élevage de la race Schwitz et la production laitière, les autres branches de l'élevage étant devenues secondaires.

Un progrès considérable a été réalisé dans la qualité du cheptel bovin, grâce à l'apport constant de géniteurs de choix, à l'organisation de concours annuels et à la règlementation de la monte.

L'industrie laitière cerdane est également bien équipée et son importance ne fait que croître.

L'amélioration et l'extension des prairies artificielles se poursuit de jour en jour. Souhaitons que celles des prairies naturelles entreprises par les Services Agricoles ne soient pas une vaine tentative et que les éleveurs cerdans en comprendront toute l'utilité.

Mais pour que tous ces efforts portent leurs fruits, il faut également que l'hygiène des locaux ne soit pas négligée. Or en Cerdagne l'aménagement des étables et écuries est déplorable. tout est à modifier dans ce domaine.

L'hygiène des animaux est d'une importance primordiale. Aussi serait-il souhaitable que les prescriptions élémentaires soient au moins observées dans l'aménagement de l'habitat animal : exhaussement des plafonds, agrandisement des ouvertures, imperméabilisation du sol, création de fosses à purin. L'eau est assez abondante en Cerdagne pour qu'on puisse envisager son adduction dans les

étables. Elle servirait à la fois à l'abreuvement des animaux, au maintien de la propreté du local et du matériel de laiterie.

Il est indispensable également d'habituer les éleveurs cerdans à pratiquer le pansage quotidien de leurs animaux; il est aussi nécessaire à la santé des animaux qu'à l'hygiène du lait.

Toutes ces améliorations demandent l'effort soutenu de tous. C'est la tâche des Syndicats d'élevage de stimuler leurs adhérents et de les engager dans cette voie.

Malheureusement, malgré le renouveau de l'économie cerdane, la population n'a cessé de décroître: de 7.903 habitants en 1891, elle est passée à 6.925 en 1936. Les jeunes quittent le pays pour des situations qu'ils jugent plus rémunératrices et moins assujettissantes. La main-d'œuvre espagnole assure la plus grande partie des travaux. La cause essentielle de cette désertion réside dans l'incommodité de l'habitat rural. Aussi serait-il souhaitable que des crédits importants, à long terme, à bas intérêts soient consentis aux agriculteurs dans le but d'améliorer leur habitat, la possibilité qu'ils auraient de recevoir les touristes chez eux amortirait, et au-delà, les frais de modernisation.

La réalisation de ce programme donnerait à la Cerdagne de plus grandes possibilités économiques, dont l'élevage serait le premier bénéficiaire.

VU :

Le Directeur de l'École Vétérinaire rapporteur,

P. PONS

VU :

Le Président de la Thèse,

CLERMONT

VU :

Le Doyen,

J. CALVET

VU ET PERMIS D'IMPRIMER :

Toulouse, le 16 Juin 1948

Le Recteur,
Président du Conseil de l'Université,

Pour le Recteur, le Doyen délégué,

J. CALVET

BIBLIOGRAPHIE

BROUSSE (Em) — La Cerdagne française, 1927.

GAUSSEN. — Géographie botanique et agricole des Pyrénées-Orientales, 1934.

RIVES (Louis). — L'économie agricole des Pyrénées-Orientales, 1942.

PEYRIÈRE. — Quelques aspects agricoles de la Cerdagne française. Extrait des *Annales de la Fédération Pyrénéenne d'Economie montagnarde*, t. VII, 1938.

TOURTE. — L'amélioration de la race brune des Alpes. *Annales de la Fédération Pyrénéenne d'Economie montagnarde*, t. V, 1936.

SAVANCE. — L'élevage dans les Pyrénées-Orientales. *Annales de la Fédération Pyrénéenne d'Economie montagnarde*, t. VII, 1938.

SAVANCE. — Hygiène des animaux. Prophylaxie des maladies contagieuses en montagne. *Annales de la Fédération Pyrénéenne d'Economie montagnarde*, t. II, 1933.

SAVANCE. — Notes sur la police douanière à la frontière.

PONS. — Les races ovines des Pyrénées, in *Revue de Médecine Vétérinaire de Toulouse*, septembre-octobre 1942.

CLAVE. — La production laitière dans les Pyrénées-Orientales. *Annales de la Fédération Pyrénéenne d'Economie montagnarde*, t. VII, 1938.

PARDINEILLE. — L'élevage en Roussillon. *Thèse Doctorat Vétérinaire*, Toulouse, 1938.

LAFFONT (A.). — L'élevage de la race brune des Alpes dans l'Ariège. *Thèse Doctorat Vétérinaire*, Toulouse 1936.

Tables des Matières

AVANT-PROPOS 9

PREMIÈRE PARTIE. — Le Milieu 11

DEUXIÈME PARTIE. — a) L'Élevage Bovin 21

b) L'Élevage Equin 43

c) L'Élevage Ovin 52

d) L'Élevage Porcin 60

e) Police Sanitaire à la frontière 61

TROISIÈME PARTIE. — La Production Animale 71

CONCLUSION 83

BIBLIOGRAPHIE 87